



DOLLARAMA INC. RAPPORT DE GESTION Exercice clos le 1^{er} février 2026

Le 24 mars 2026

Le présent rapport de gestion, daté du 24 mars 2026, vise à aider les lecteurs à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de Dollarama inc. (les termes « Dollarama », « Société », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Société prise collectivement avec ses filiales consolidées). Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu et une analyse des résultats financiers de la Société, tels qu'ils sont perçus par la direction, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 1^{er} février 2026. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2026 (tel qu'il est défini ci-après).

Sauf indication contraire et telles qu'elles figurent aux présentes, toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2026 ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tels qu'ils sont établis à la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

Périodes comptables

Dans le présent rapport, « exercice 2024 » désigne l'exercice de la Société clos le 28 janvier 2024, « exercice 2025 » désigne l'exercice de la Société clos le 2 février 2025, « exercice 2026 » désigne l'exercice de la Société clos le 1^{er} février 2026 et « exercice 2027 » désigne l'exercice de la Société qui sera clos le 31 janvier 2027.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus rapprochée du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice 2025 comptait 53 semaines, tandis que l'exercice 2026 compte 52 semaines.

Faits récents et faits saillants

Dividende en trésorerie trimestriel

Le 24 mars 2026, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une hausse de 13,4 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, le faisant passer de 0,1058 \$ à 0,1200 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 8 mai 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 avril 2026. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Dollarcity

Dividende et apport de capital au Mexique

Le 5 février 2026, après la clôture de la période, le conseil d'administration de CARS (tel qu'elle est définie ci-après) a approuvé un dividende en trésorerie de 125,0 M\$ US. La quote-part revenant à Dollarama correspond à 75,1 M\$ US (102,2 M\$), ce qui reflète sa participation de 60,1 % dans CARS, et devrait être reçue au premier trimestre de l'exercice 2027. Le dividende a été en partie utilisé afin de fournir un troisième apport de capital de 38,0 M\$ US (51,7 M\$) à ICM (tel qu'il est défini ci-après) pour ses projets d'expansion au Mexique, qui reflète la participation de 80,05 % de la Société dans ICM.

Convention de crédit

Le 22 décembre 2025, la Société et Dollarama Australia Pty Ltd. (« Dollarama Australia »)¹⁾ ont également conclu une cinquième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit ») avec les prêteurs qui y sont parties afin, entre autres, i) d'inclure une nouvelle facilité E, échéant le 22 décembre 2026, d'un montant de 75,0 M\$ AU (71,1 M\$) et ii) d'ajouter Dollarama Australia à titre d'emprunteur aux fins de la facilité E. De manière concomitante à l'entrée en vigueur de la convention de crédit, Dollarama Australia a effectué un prélèvement sur la facilité E, dont le produit a été affecté au remboursement intégral de ses facilités de crédit australiennes existantes.

Aperçu

Nos activités

Dollarama, qui a été fondée en 1992 et dont le siège social est situé à Montréal (Québec), au Canada, est un leader canadien des détaillants à bas prix exerçant ses activités au Canada, en Australie – à la suite de l'acquisition de The Reject Shop Limited le 21 juillet 2025 (la « transaction visant TRS ») – et en Amérique latine, par l'intermédiaire de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans Central American Retail Sourcing, Inc. (« CARS ») et dans Inversiones Comerciales Mexicanas S.A. (« ICM », et, collectivement avec CARS et leurs filiales respectives, le « groupe Dollarcity » ou « Dollarcity »). Dans chacun des marchés où elle exerce ses activités, que ce soit directement ou indirectement, la Société vise à offrir une valeur attrayante à des bas prix fixes sélectionnés ainsi qu'un accès facile à une vaste gamme de produits de consommation courante et d'articles saisonniers abordables convenant à une large clientèle. Les magasins du réseau de la Société exercent leurs activités sous l'enseigne Dollarama^{MD} au Canada, The Reject Shop^{MD} en Australie et Dollarcity^{MD} en Amérique latine.

La stratégie de la Société consiste à faire progresser les ventes, le résultat d'exploitation, le résultat net et le résultat par action ainsi que les flux de trésorerie en augmentant son réseau de magasins et en offrant un vaste éventail d'articles à prix attractifs. La Société vise à maintenir et à améliorer continuellement l'efficacité de ses activités. La Société continue d'évaluer les opportunités et de mettre en place des stratégies dans le but d'optimiser ses activités en Australie au cours des prochaines années et de les aligner davantage sur son modèle d'affaires, qui comprend l'aménagement des magasins et l'offre de produits.

Au Canada, le 1^{er} février 2026, la Société exploitait 1 691 magasins, dont un nombre net de 75 nouveaux magasins ouverts au cours de l'exercice 2026. Les magasins canadiens ont une superficie moyenne de 10 455 pieds carrés, et ils proposent un vaste éventail de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers, notamment des articles de marque maison et de marques nationales, tous à prix attractifs. La marchandise est vendue soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d'au plus 5,00 \$. Tous les magasins sont exploités par la Société, ce qui permet d'offrir une expérience de magasinage uniforme. Les magasins sont situés dans des endroits achalandés, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes. La Société a également conclu des partenariats avec des plateformes de livraison en ligne de tiers offrant la livraison rapidement en vue d'offrir plus de commodité aux clients canadiens.

¹⁾ Auparavant, The Reject Shop Limited, Dollarama Australia a changé sa dénomination sociale le 25 décembre 2025.

En Australie, au 1^{er} février 2026, la Société exploitait un réseau de 402 magasins bien situés, dont un nombre net de 7 nouveaux magasins ouverts au cours de l'exercice 2026 sous l'enseigne The Reject Shop (« TRS »). Les magasins australiens, dont la superficie moyenne est de 7 675 pieds carrés, offrent un vaste éventail d'articles de marque maison et de marques nationales dont environ 90 % des ventes provenaient d'articles dont le prix se situe entre 0,45 \$ AU et 15,00 \$ AU. Depuis la réalisation de la transaction visant TRS, la Société a rénové 4 magasins existants en se basant sur l'aménagement et l'équipement de rayonnages des magasins Dollarama. Bien que les nouveaux magasins et les magasins rénovés soient conçus selon l'aménagement et l'équipement de rayonnages des magasins Dollarama, tous les magasins continueront d'être exploités sous l'ancienne enseigne jusqu'à ce que l'assortiment d'articles en magasin reflète plus fidèlement la proposition de valeur de Dollarama.

En Amérique latine, Dollarcity comptait un total de 732 magasins au 31 décembre 2025 (par rapport à 632 magasins au 31 décembre 2024), dont 415 situés en Colombie, 116 au Guatemala, 105 au Pérou, 85 au Salvador et 11 au Mexique. Les magasins Dollarcity proposent un vaste éventail de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers à des prix fixes sélectionnés d'au plus 4,00 \$ US (ou l'équivalent en monnaie locale). Le contrôle des activités de Dollarcity en Amérique latine est exercé conjointement par Dollarama International Inc. (« Dollarama International ») et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, par l'intermédiaire de leur participation respective dans CARS et dans ICM. CARS, une société constituée selon les lois du Panama, est la société mère d'entités exploitant des magasins situés au Salvador, au Guatemala, en Colombie et au Pérou, et ICM, également constituée selon les lois du Panama, est la société mère d'entités exploitant des magasins situés au Mexique. Dollarama International détient une participation de 60,1 % dans CARS et une participation de 80,05 % dans ICM, tous deux comptabilisées comme des partenariats selon la méthode de la mise en équivalence.

La Société est composée de deux secteurs à présenter : le Canada (qui comprend l'apport provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la Société en Amérique latine) et l'Australie depuis la réalisation de la transaction visant TRS. Au 1^{er} février 2026, les entités principales constituant le groupe Dollarama étaient les suivantes :

Nom de l'entité	Pays de constitution	Monnaie fonctionnelle	Participation
Dollarama S.E.C.	Canada	Dollar canadien	100,0 %
Dollarama International Inc.	Canada	Dollar américain	100,0 %
Central American Retail Sourcing Inc.	Panama	Dollar américain	60,1 %
Inversiones Comerciales Mexicanas S.A.	Panama	Peso mexicain	80,05 %
Dollarama Australia Pty Limited	Australie	Dollar australien	100,0 %

Faits saillants du quatrième trimestre de l'exercice 2026

Comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2025 (13 semaines comparativement à 14 semaines) :

- les ventes ont augmenté de 11,7 % pour s'établir à 2 101,3 M\$, comparativement à 1 881,3 M\$;
- au Canada, les ventes des magasins comparables¹⁾, calculées sur 13 semaines, ont augmenté de 1,5 % (ou 3,5 % excluant l'incidence du décalage de calendrier), comparativement à la croissance de 4,9 % enregistrée au quatrième trimestre de l'exercice précédent;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 6,2 % pour s'établir à 711,5 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA¹⁾ de 33,9 %, comparativement à 35,6 %;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 4,7 % et s'est chiffré à 584,4 M\$, ce qui représente une marge d'exploitation¹⁾ de 27,8 %, comparativement à 29,7 %;
- le résultat net a augmenté de 0,4 % pour s'établir à 392,5 M\$, ce qui reflète une augmentation de 2,1 % du résultat net dilué par action ordinaire, qui s'établit à 1,43 \$, alors qu'il était de 1,40 \$;
- un nombre net de 7 nouveaux magasins ont été ouverts au Canada, comparativement à un nombre net de 15 nouveaux magasins pour la période correspondante de l'exercice précédent et un nombre net de 1 nouveau magasin a été ouvert en Australie sous l'enseigne TRS;
- 888 309 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation pour une contrepartie de 174,8 M\$.

Faits saillants de l'exercice 2026

Comparativement à l'exercice 2025 (52 semaines comparativement à 53 semaines) :

- les ventes ont augmenté de 13,1 % pour s'établir à 7 255,8 M\$, comparativement à 6 413,1 M\$;
- au Canada, les ventes des magasins comparables, calculées sur 52 semaines, ont augmenté de 4,2 %, comparativement à la croissance de 4,6 % enregistrée à l'exercice précédent;
- le BAIIA s'est accru de 13,5 % pour s'établir à 2 408,2 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA de 33,2 %, comparativement à 33,1 %;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 13,3 % et s'est chiffré à 1 937,9 M\$, ce qui représente une marge d'exploitation de 26,7 %, inchangée par rapport à l'exercice 2025;
- le résultat net a augmenté de 12,1 % pour s'établir à 1 309,4 M\$, ce qui reflète une augmentation de 13,7 % du résultat net dilué par action ordinaire, qui s'établit à 4,73 \$, alors qu'il était de 4,16 \$;
- un profit latent de 10,4 M\$ a été dégagé au premier trimestre de l'exercice 2026 sur le dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ce qui a eu une incidence positive d'environ 20 points de base sur la marge du BAIIA et de 0,03 \$ sur le résultat net dilué par action ordinaire;
- un nombre net de 75 nouveaux magasins ont été ouverts au Canada, comparativement à un nombre net de 65 nouveaux magasins pour la période correspondante de l'exercice précédent et un nombre net de 7 nouveaux magasins ont été ouverts en Australie sous l'enseigne TRS depuis la réalisation de la transaction visant TRS;
- 4 426 267 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation pour une contrepartie de 834,2 M\$.

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

Performance pour l'exercice 2026 comparativement aux prévisions

Le communiqué de presse de la Société daté du 24 mars 2026, à la rubrique « Perspectives pour l'exercice 2027 – Secteur canadien », présente un résumé des résultats réels de la Société par rapport aux prévisions pour l'exercice 2026. Il est accessible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la Société, à www.dollarama.com.

Éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation

Ventes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits. Pour les magasins qui exercent leurs activités au Canada, toutes les ventes sont fermes, et les produits des activités ordinaires sont évalués après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises. Pour les magasins qui exercent leurs activités en Australie, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés après déduction des rabais et des remises, des retours et des taxes de vente. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées. Les ventes se composent des ventes des magasins comparables et des ventes des nouveaux magasins ainsi que des ventes à des tiers.

Les ventes des magasins comparables sont définies comme étant celles des magasins, y compris les magasins relocalisés et agrandis, ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux moteurs des ventes des magasins comparables sont les variations du nombre de transactions et du montant moyen des transactions. Pour accroître les ventes des magasins comparables, la Société met l'accent sur une offre de marchandises de qualité et diversifiées à des prix attrayants dans des magasins bien aménagés, uniformes et faciles d'accès. Comme la Société continue d'évaluer et de mettre en place des stratégies dans le but d'optimiser les activités en Australie et d'y appliquer les caractéristiques du modèle d'affaires de Dollarama au cours des prochaines années, elle ne présente pas à l'heure actuelle d'informations sur les ventes des magasins comparables pour ce secteur.

Aux termes des conventions d'approvisionnement et des conventions de services conclues par Dollarama International Inc., filiale entièrement détenue par la Société par l'intermédiaire de laquelle cette dernière détient ses participations dans CARS et ICM, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés à Dollarcity lorsque la Société agit pour son propre compte. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires. Pour obtenir plus de détails, se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity ».

Dans le passé, notre chiffre d'affaires le plus faible a été enregistré au premier trimestre et notre chiffre d'affaires le plus élevé, au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Cela dit, des conditions météorologiques inhabituellement défavorables qui perturberaient nos activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe ou pendant une période prolongée pourraient avoir un effet défavorable sur notre réseau de distribution et sur l'achalandage dans nos magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur nos activités et nos résultats financiers. Se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques associés au caractère saisonnier des ventes et à la poursuite des activités.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend principalement le coût des stocks achetés, la portion variable et non indexée des frais d'occupation des magasins qui sont exclus des obligations locatives aux termes de la norme IFRS 16, et les frais de livraison et de transport (qui sont en grande partie variables et proportionnels aux volumes de nos ventes) ainsi que les frais d'occupation des entrepôts, du centre de distribution, des carrefours logistiques et les coûts de la main-d'œuvre. Le cas échéant, nous constatons les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume de nos achats lorsqu'il est probable que ces ristournes seront reçues et que le montant peut raisonnablement être estimé. Les ristournes sont portées en réduction du coût d'acquisition des stocks ou, si les stocks visés ont été vendus, en réduction du coût des produits vendus.

Bien que les hausses des coûts, y compris les coûts des matières premières, puissent avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre grille de prix multiples nous procure une certaine marge de manœuvre pour composer avec la hausse des coûts et la compenser, du moins en partie.

Comme la Société achète des marchandises libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle des entités exerçant ses activités au Canada et en Australie, surtout en raison de l'importation de marchandises chinoises en dollars américains, les variations du dollar américain par rapport à la monnaie fonctionnelle ont une incidence directe sur le coût des produits vendus. Par conséquent, le coût des produits vendus est touché indirectement par les fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain et, directement, par celles du dollar américain par rapport à la monnaie fonctionnelle. Bien que nous concluons des contrats de change à terme en vue de couvrir une partie importante de notre exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport à la monnaie fonctionnelle (pour une période allant jusqu'à 12 mois d'avance), nous ne réalisons aucune opération de couverture relativement aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain.

Les frais de livraison et de transport constituent également une composante importante du coût des produits vendus.

Les frais d'occupation compris dans le coût des produits vendus de la Société se composent principalement de la portion variable et non indexée des charges qui sont exclues des obligations locatives aux termes d'IFRS 16. Les paiements de loyers fixes et indexés sont comptabilisés à titre d'obligations locatives aux termes d'IFRS 16. Les frais d'occupation ont généralement augmenté au fil des ans. La direction estime qu'elle est généralement en mesure de négocier les modalités de ses baux à des conditions commerciales concurrentielles et ne prévoit pas de hausses significatives des taux à court et à moyen terme. Au Canada, les baux des magasins sont habituellement signés pour des durées de dix ans, avec option de reconduction pour une ou plusieurs périodes additionnelles de cinq ans. En Australie, les baux des magasins ont en général une durée plus courte qu'au Canada et peuvent comporter des options de renouvellement.

Nous nous efforçons de maintenir une marge brute durable permettant d'atteindre un équilibre sain entre la maximisation du rendement pour les actionnaires et l'offre d'une valeur attrayante pour nos clients. La marge brute varie d'un trimestre à l'autre par suite des variations des marges sur les produits, des changements dans la gamme des produits ou des variations des frais de logistique et de transport, entre autres facteurs. Au Canada, notre objectif actuel est de renouveler environ 25 % à 35 % de notre offre annuellement. En Australie, étant donné que nous optimisons actuellement l'éventail de marchandises afin de l'harmoniser avec la proposition de valeur de Dollarama, aucune cible de renouvellement n'a été établie pour le moment.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») sont composés des coûts de la main-d'œuvre, qui sont essentiellement variables et proportionnels au volume de nos ventes, ainsi que des coûts d'entretien général des magasins, des salaires et des charges sociales des employés du siège social et des membres de l'équipe de direction des magasins, des charges d'administration des bureaux, des honoraires, des coûts de transaction et d'autres charges connexes, qui sont tous essentiellement fixes. Bien que le salaire horaire moyen des employés de nos magasins soit plus élevé que le salaire minimum prévu par la loi, une augmentation importante de ce dernier aurait une incidence considérable sur les charges salariales, à moins que cette incidence ne soit contrebalancée par des améliorations de la productivité et par d'autres réductions de coûts des magasins. Les frais généraux sont généralement plus élevés pour le secteur australien, en comparaison au secteur canadien, principalement en raison de coûts de main-d'œuvre plus élevés.

Facteurs économiques et facteurs propres au secteur ayant une incidence sur la Société

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, secteur extrêmement concurrentiel sur le plan des prix, de l'emplacement des magasins, de la qualité de la marchandise, de la gamme de produits et de leur présentation, de la régularité des stocks et du service à la clientèle. En plus de la concurrence livrée par les autres magasins à un dollar, la Société fait face à une concurrence encore plus vive de la part des magasins à prix modiques et à escompte, des dépanneurs et des grandes surfaces qui exercent leurs activités, dont bon nombre sont situés dans des secteurs où elle est aussi présente, offrent des produits essentiellement similaires à ceux qu'offre la Société et consacrent des efforts importants à la publicité et au marketing. De plus, en raison de la vaste gamme de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers qu'elle offre, la Société subit la concurrence de divers détaillants spécialisés, notamment des détaillants offrant des articles de bureau, des articles de quincaillerie, des articles pour la maison, des produits d'épicerie, des produits d'hygiène et de beauté, et du matériel d'art et d'artisanat, lesquels font partie des produits qu'offre également la Société. En outre, la Société livre concurrence à certaines autres entreprises pour l'obtention des meilleurs emplacements où installer ses magasins et pour attirer et conserver du personnel qualifié.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées ci-dessous :

(en milliers de dollars et d'actions, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close	Période de 14 semaines close	Période de 52 semaines close	Période de 53 semaines close	Période de 52 semaines close
	le 1 ^{er} février 2026	le 2 février 2025	le 1 ^{er} février 2026	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Données sur le résultat					
Ventes	2 101 264	1 881 345	7 255 754	6 413 145	5 867 348
Coût des produits vendus	1 145 200	1 000 786	3 987 089	3 519 399	3 253 907
Profit brut	956 064	880 559	3 268 665	2 893 746	2 613 441
Frais généraux	323 829	276 537	1 093 289	930 168	844 871
Dotation aux amortissements	118 307	103 764	429 053	382 805	348 142
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(70 476)	(58 034)	(191 536)	(129 905)	(75 293)
Résultat d'exploitation	584 404	558 292	1 937 859	1 710 678	1 495 721
Profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	(10 348)	-	-
Coûts de financement nets	47 924	44 717	184 020	163 782	144 842
Résultat avant impôt	536 480	513 575	1 764 187	1 546 896	1 350 879
Impôt sur le résultat	144 020	122 621	454 749	378 351	340 419
Résultat net	392 460	390 954	1 309 438	1 168 545	1 010 460
Résultat net de base par action ordinaire	1,44 \$	1,40 \$	4,75 \$	4,18 \$	3,57 \$
Résultat net dilué par action ordinaire	1,43 \$	1,40 \$	4,73 \$	4,16 \$	3,56 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :					
De base	273 435	279 118	275 611	279 825	283 074
Après dilution	274 534	280 091	276 684	280 819	284 168
Autres données consolidées					
Croissance des ventes d'un exercice à l'autre	11,7 %	14,8 %	13,1 %	9,3 %	16,1 %
Marge brute ¹⁾	45,5 %	46,8 %	45,0 %	45,1 %	44,5 %
Frais généraux en pourcentage des ventes ¹⁾	15,4 %	14,7 %	15,1 %	14,5 %	14,4 %
BAIIA ¹⁾	711 542	670 104	2 408 226	2 121 829	1 861 166
Marge d'exploitation ¹⁾	27,8 %	29,7 %	26,7 %	26,7 %	25,5 %
Dépenses d'investissement	97 358	93 838	272 781	243 450	278 764
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,1058 \$	0,0920 \$	0,4232 \$	0,3680 \$	0,2832 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

(en milliers de dollars)

	1^{er} février 2026	Aux 2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$	\$
Données tirées de l'état de la situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	331 569	122 685	313 915
Stocks	1 103 175	921 095	916 812
Total des actifs courants	1 521 989	1 201 280	1 309 093
Immobilisations corporelles	1 258 499	1 046 390	950 994
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 397 209	2 109 445	1 788 550
Total de l'actif	7 558 352	6 482 592	5 263 607
Total des passifs courants	1 348 179	1 014 306	677 846
Total des passifs non courants	4 754 285	4 280 028	4 204 913
Total de la dette ¹⁾	2 625 121	2 282 679	2 264 394
Dettes nettes ¹⁾	2 293 552	2 159 994	1 950 479
Capitaux propres	1 455 888	1 188 258	380 848

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

Principales informations financières par secteur

Pour l'exercice 2026, la Société a conclu des transactions intersectorielles entre le secteur canadien et le secteur australien pour la refacturation de certaines fonctions de soutien au bénéfice du secteur australien. Le profit additionnel découlant de ces transactions intersectorielles s'est chiffré à 0,1 M\$ (néant au 2 février 2025) et a été éliminé des secteurs concernés. Pour l'exercice 2027, la Société prévoit aussi de conclure des transactions intersectorielles pour la vente de stocks et l'octroi de licences au bénéfice du secteur australien.

(en milliers de dollars)	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} février 2026			Période de 52 semaines close le 1 ^{er} février 2026		
	Canada ¹⁾	Australie	Total	Canada ¹⁾	Australie ²⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Données sur le résultat						
Ventes	1 858 273	242 991	2 101 264	6 800 927	454 827	7 255 754
Coût des produits vendus ³⁾	992 310	152 890	1 145 200	3 698 768	288 321	3 987 089
Profit brut	865 963	90 101	956 064	3 102 159	166 506	3 268 665
Frais généraux	268 704	55 125	323 829	980 909	112 380	1 093 289
Dotation aux amortissements	98 462	19 845	118 307	380 608	48 445	429 053
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(70 476)	-	(70 476)	(191 536)	-	(191 536)
Résultat d'exploitation	569 273	15 131	584 404	1 932 178	5 681	1 937 859
Profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(10 348)	-	(10 348)
Coûts de financement nets	45 025	2 899	47 924	177 967	6 053	184 020
Impôt sur le résultat	140 354	3 666	144 020	454 876	(127)	454 749
Résultat net	383 894	8 566	392 460	1 309 683	(245)	1 309 438
Autres données sectorielles						
Croissance des ventes des magasins comparables ⁴⁾	1,5 %	- ⁵⁾		4,2 %	- ⁵⁾	
BAIIA ⁴⁾	674 429	37 113	711 542	2 349 812	58 414	2 408 226
Dépenses d'investissement	86 043	11 315	97 358	252 648	20 133	272 781
Nombre de magasins ⁶⁾	1 691	402	2 093	1 691	402	2 093
Superficie moyenne des magasins (en pieds carrés bruts) ⁶⁾	10 455	7 675		10 455	7 675	

¹⁾ Le secteur canadien comprend l'apport provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la Société en Amérique latine.

²⁾ Représente les résultats à partir du 22 juillet 2025, à la suite de la réalisation de l'acquisition visant TRS par la Société le 21 juillet 2025.

³⁾ Pour la période de 13 semaines close le 1^{er} février 2026, le coût des ventes comprend une charge d'amortissement pour les secteurs canadien et australien de 6 694 \$ et 2 137 \$, respectivement. Pour la période de 52 semaines close le 1^{er} février 2026, le coût des ventes comprend une charge d'amortissement pour les secteurs canadien et australien de 26 678 \$ et 4 288 \$, respectivement.

⁴⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable. Le BAIIA du secteur canadien et le BAIIA du secteur australien sont calculés sur la même base que le BAIIA consolidé de la Société. Les montants individuels pour chacun des éléments inclus dans le rapprochement entre le BAIIA consolidé de la Société et la mesure la plus directement comparable selon les PCGR, présentés dans la section intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion, sont présentés, pour chaque secteur, dans ce tableau des Principales informations financières par secteur.

⁵⁾ Comme la Société continue d'évaluer et de mettre en place des stratégies dans le but d'optimiser les activités en Australie et d'y appliquer les caractéristiques du modèle d'affaires de Dollarama au cours des prochaines années, elle ne présente pas à l'heure actuelle d'informations sur les ventes des magasins comparables pour ce secteur.

⁶⁾ À la clôture de la période.

Résultats d'exploitation

Résultats financiers du quatrième trimestre de l'exercice 2026

Le texte qui suit est un aperçu de la performance financière de la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026 comparativement à celle du quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Ventes

Les ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026, qui comptait 13 semaines, ont augmenté de 11,7 % pour s'établir à 2 101,3 M\$, alors qu'elles étaient de 1 881,3 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, qui comptait 14 semaines. Cette augmentation est attribuable à un apport aux ventes de 243,0 M\$ provenant des 402 magasins en Australie, à l'accroissement du nombre total de magasins au Canada au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 616 magasins au 2 février 2025 à 1 691 magasins au 1^{er} février 2026, et à la hausse des ventes des magasins comparables au Canada, en partie effacée par l'incidence de la 53^e semaine du quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Les ventes des magasins comparables au Canada pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026 ont augmenté de 1,5 %, ce qui rend compte de la baisse de 1,6 % du nombre de transactions et de la hausse de 3,1 % du montant moyen des transactions, en sus de la croissance des ventes des magasins comparables au Canada de 4,9 % enregistrée pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, calculées sur 13 semaines. La croissance des ventes des magasins comparables est principalement attribuable à la demande de produits saisonniers, contrebalancée par l'incidence du décalage du calendrier et par les conditions météorologiques défavorables, qui ont nui à l'achalandage dans nos magasins durant des semaines qui, historiquement, engendrent de fortes ventes. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2026, à des fins de comparaison, le décalage du calendrier s'est traduit par la perte d'une semaine au début de la période, soit la période avant les Fêtes, qui, historiquement, génère de fortes ventes, et par l'ajout d'une semaine à la fin de janvier, période qui, historiquement, engendre de faibles ventes. Le quatrième trimestre de l'exercice 2026 comprenait également quatre jours de magasinage avant l'Halloween de moins qu'au quatrième trimestre de l'exercice 2025. En excluant l'incidence du décalage de calendrier, les ventes des magasins comparables auraient augmenté de 3,5 %, ce qui aurait compris une augmentation de 0,5 % du nombre de transactions. Comme la Société continue d'évaluer et de mettre en place des stratégies dans le but d'optimiser les activités en Australie et d'y appliquer les caractéristiques du modèle d'affaires de Dollarama au cours des prochaines années, elle ne présente pas à l'heure actuelle d'informations sur les ventes des magasins comparables pour ce secteur.

Au Canada, les nouveaux magasins, qui ne font pas encore partie des magasins comparables, enregistrent des ventes annuelles d'environ 3,2 M\$ au cours de leurs deux premières années d'activité, et la période moyenne de remboursement du capital investi est d'environ deux ans.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 956,1 M\$, ou 45,5 % des ventes, au quatrième trimestre de l'exercice 2026, comparativement à 880,6 M\$, ou 46,8 % des ventes, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. L'écart en pourcentage des ventes s'explique principalement par une marge brute inférieure en Australie, ce qui représente une incidence négative de 110 points de base.

Frais généraux

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026 ont augmenté de 17,1 % pour s'établir à 323,8 M\$, alors qu'ils étaient de 276,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. Les frais généraux ont représenté 15,4 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026, comparativement à 14,7 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des frais généraux engagés en Australie, ce qui représente une incidence négative de 90 points de base, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des économies d'échelle au Canada.

BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 711,5 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA de 33,9 %, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026, comparativement à 670,1 M\$, ou une marge du BAIIA de 35,6 %, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. La marge du BAIIA pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026 a été touchée négativement par l'incidence de 240 points de base du secteur australien, ce qui représente 37,1 M\$.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 14,5 M\$, passant de 103,8 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 à 118,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026. L'augmentation s'explique principalement par un montant de 19,8 M\$ attribuable à la charge d'amortissement provenant du secteur australien, ce qui a été en partie contrebalancé par la modification de la durée d'utilité de certaines immobilisations corporelles au Canada afin de refléter la période d'utilisation des actifs sous-jacents de la Société.

Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

La quote-part de 60,1 % revenant à la Société du résultat net de CARS et de 80,05 % du résultat net d'ICM s'est établie à 70,5 M\$ pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025, contre 58,0 M\$ pour la quote-part de CARS de 60,1 % revenant à la Société pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024, ce qui représente une croissance de 21,6 % d'un exercice à l'autre. La solide performance de Dollarcity pour le quatrième trimestre est surtout attribuable à la hausse de 28,3 % des ventes, en raison essentiellement de l'accroissement des ventes des magasins comparables et du nombre total de magasins, qui est passé de 632 au 31 décembre 2024 à 732 au 31 décembre 2025. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par la légère baisse de la marge brute et par la hausse des frais généraux en pourcentage des ventes découlant de l'expansion en cours des activités au Mexique. La participation de la Société dans Dollarcity est comptabilisée comme un partenariat selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity ».

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 3,2 M\$, passant de 44,7 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 à 47,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026. La légère augmentation reflète principalement la hausse du niveau d'endettement moyen par suite de l'émission des billets à taux fixe à 3,850 % (tel qu'il est défini ci-après) au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2026 et l'incidence de 2,9 M\$ du secteur australien.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 21,4 M\$, passant de 122,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 à 144,0 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026. Le taux d'imposition prescrit par la loi au Canada pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026, de 26,5 %, est demeuré stable par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice 2025. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les quatrièmes trimestres des exercices 2026 et 2025 était de 26,8 % et de 23,9 %, respectivement. La variation du taux d'imposition effectif est principalement attribuable à l'incidence du Pilier 2, lequel s'applique depuis la transaction visant TRS, en partie effacée par la quote-part revenant à la Société du résultat net de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity.

Résultat net

Le résultat net a augmenté de 0,4 % pour s'établir à 392,5 M\$, alors qu'il s'est établi à 391,0 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, ce qui reflète une augmentation du résultat net dilué par action ordinaire de 2,1 %, qui s'est établi à 1,43 \$ par action ordinaire après dilution pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026, compte tenu de l'incidence positive de 0,03 \$ par action ordinaire dilué du secteur australien.

Résultats financiers de l'exercice 2026

Le texte qui suit est un aperçu de notre performance financière pour l'exercice 2026 comparativement à celle de l'exercice 2025.

Ventes

Les ventes pour l'exercice 2026 ont augmenté de 13,1 % pour s'établir à 7 255,8 M\$, alors qu'elles étaient de 6 413,1 M\$ pour l'exercice 2025. Cette augmentation est attribuable à un apport aux ventes de 454,8 M\$ provenant des 402 magasins en Australie pour la période allant du 22 juillet 2025 au 1^{er} février 2026, à l'accroissement du nombre total de magasins au Canada au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 616 magasins au 2 février 2025 à 1 691 magasins au 1^{er} février 2026, et à la hausse des ventes des magasins comparables au Canada, en partie effacée par l'incidence de la 53^e semaine du quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Les ventes des magasins comparables au Canada pour l'exercice 2026 ont augmenté de 4,2 %, ce qui reflète la hausse de 2,4 % du nombre de transactions et la hausse de 1,7 % du montant moyen des transactions, en sus de la croissance des ventes des magasins comparables de 4,6 % enregistrée pour l'exercice 2025, calculées sur 52 semaines. L'accroissement des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2026 découle essentiellement de la demande soutenue pour des produits de consommation courante et de la bonne performance de nos offres saisonnières, ce qui a été en partie contrebalancé par les conditions météorologiques défavorables qui ont nui à l'achalandage dans nos magasins durant des semaines qui, historiquement, engendrent de fortes de ventes au quatrième trimestre de l'exercice 2026. Comme la Société continue d'évaluer et de mettre en place des stratégies dans le but d'optimiser les activités en Australie et d'y appliquer les caractéristiques du modèle d'affaires de Dollarama au cours des prochaines années, elle ne présente pas à l'heure actuelle d'informations sur les ventes des magasins comparables pour ce secteur.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 3 268,7 M\$, ou 45,0 % des ventes pour l'exercice 2026, comparativement à 2 893,7 M\$, ou 45,1 % des ventes pour l'exercice 2025. La légère diminution de la marge brute en pourcentage des ventes s'explique principalement par la marge brute inférieure en Australie, ce qui représente une incidence négative de 60 points de base, en partie effacée par le recul des frais de logistique au Canada.

Frais généraux

Les frais généraux pour l'exercice 2026 ont augmenté de 17,5 %, pour s'établir à 1 093,3 M\$, alors qu'ils étaient de 930,2 M\$ pour l'exercice 2025. Les frais généraux pour l'exercice 2026 ont représenté 15,1 % des ventes, comparativement à 14,5 % des ventes pour l'exercice 2025. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des frais généraux engagés en Australie, ce qui a eu un effet négatif de 70 points de base sur les frais généraux en pourcentage des ventes, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des économies d'échelle au Canada.

BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 2 408,2 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA de 33,2 % des ventes, pour l'exercice 2026, comparativement à 2 121,8 M\$, ou à une marge du BAIIA de 33,1 % des ventes, pour l'exercice 2025. La marge du BAIIA pour l'exercice 2026 a été négativement touchée par l'incidence de 140 points de base du secteur australien, ce qui a représenté 58,4 M\$. Le BAIIA pour l'exercice 2026 comprenait également un profit latent de 10,4 M\$ sur le dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au premier trimestre de l'exercice 2026, ce qui reflète l'ajustement de la juste valeur de l'option d'acquérir une participation additionnelle de 9,89 % dans CARS et une participation correspondante de 4,945 % dans ICM (l'« option d'achat »). Compte non tenu de l'incidence du profit latent sur le dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, le BAIIA et la marge du BAIIA se seraient établis à 2 397,8 M\$ et à 33,0 %, respectivement.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 46,2 M\$, passant de 382,8 M\$ pour l'exercice 2025 à 429,1 M\$ pour l'exercice 2026. L'augmentation s'explique principalement par un montant de 48,4 M\$ attribuable à la charge d'amortissement provenant du secteur australien, ce qui a été en partie contrebalancé par la modification de la durée d'utilité de certaines immobilisations corporelles au Canada afin de refléter la période d'utilisation des actifs sous-jacents de la Société.

Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

La quote-part de 60,1 % revenant à la Société du résultat net de CARS et de 80,05 % du résultat net d'ICM s'est établie à 191,5 M\$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, contre 129,9 M\$ pour la quote-part de 50,1 % revenant à la Société du résultat net de CARS pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 10 juin 2024 et la quote-part de 60,1 % pour la période allant du 11 juin 2024 au 31 décembre 2024. Cette augmentation de 47,4 % s'explique principalement par la performance opérationnelle solide et continue de Dollarcity au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2025, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et par l'acquisition d'une participation additionnelle de 10,0 % dans CARS le 11 juin 2024. La solide performance de Dollarcity au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2025 est surtout attribuable à la hausse de 20,2 % des ventes, découlant de l'accroissement du nombre total de magasins, qui est passé de 632 au 31 décembre 2024 à 732 au 31 décembre 2025, et à la hausse de la marge brute en pourcentage des ventes découlant de la baisse des frais de transport de marchandises entrantes et frais logistiques. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par une légère hausse des frais généraux en pourcentage des ventes résultant des coûts liés aux projets d'expansion de Dollarcity au Mexique. La participation de la Société dans Dollarcity est comptabilisée comme un partenariat selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity ».

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 20,2 M\$, passant de 163,8 M\$ pour l'exercice 2025 à 184,0 M\$ pour l'exercice 2026. L'augmentation reflète principalement la hausse du niveau d'endettement moyen par suite de l'émission des billets à taux fixe à 3,850 % au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2026, l'accroissement des charges d'intérêts sur les obligations locatives pour le secteur canadien et l'incidence de 6,1 M\$ du secteur australien.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 76,4 M\$, passant de 378,4 M\$ pour l'exercice 2025 à 454,7 M\$ pour l'exercice 2026. Le taux d'imposition prescrit par la loi au Canada pour l'exercice 2026, de 26,5 %, est demeuré stable par rapport à celui de l'exercice 2025. Le taux d'imposition effectif de la Société pour l'exercice 2026 était de 25,8 % et de 24,5 % pour l'exercice 2025. La variation du taux d'imposition effectif est principalement attribuable à l'incidence du Pilier 2, lequel s'applique depuis la transaction visant TRS, ainsi qu'à l'incidence non récurrente de 6,7 M\$ d'un accord de licence conclu avec Dollarcity en lien avec l'expansion de l'entreprise au Mexique, ce qui a été en partie contrebalancé par la quote-part revenant à la Société du résultat net de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity.

Résultat net

Le résultat net a augmenté de 12,1 % pour s'établir à 1 309,4 M\$, alors qu'il s'est établi à 1 168,5 M\$ pour l'exercice 2025, ce qui reflète une augmentation du résultat net dilué par action ordinaire de 13,7 %, qui s'est établi à 4,73 \$ par action ordinaire après dilution pour l'exercice 2026. Le secteur australien n'a eu aucune incidence sur le résultat net dilué par action ordinaire.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

	Exercice 2026				Exercice 2025			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
<i>(en milliers de dollars, sauf les montants par action)</i>								
Données tirées de l'état du résultat net	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	2 101 264	1 909 442	1 723 838	1 521 210	1 881 345	1 562 644	1 563 384	1 405 772
Résultat net	392 460	321 724	321 498	273 756	390 954	275 806	285 942	215 843
Résultat net par action ordinaire								
De base	1,44 \$	1,17 \$	1,16 \$	0,99 \$	1,40 \$	0,98 \$	1,02 \$	0,77 \$
Dilué	1,43 \$	1,17 \$	1,16 \$	0,98 \$	1,40 \$	0,98 \$	1,02 \$	0,77 \$

Situation de trésorerie et sources de financement

Flux de trésorerie pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026

	Période de 13 semaines close	Période de 14 semaines close	Variation \$
	le 1 ^{er} février 2026 \$	le 2 février 2025 \$	
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	584 678	569 518	15 160
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(97 421)	(93 738)	(3 683)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(361 209)	(636 139)	274 930
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	126 048	(160 359)	286 407

Flux de trésorerie – Activités d’exploitation

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2026, les flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation ont totalisé 584,7 M\$, comparativement à 569,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice 2025. Cet accroissement est attribuable essentiellement à la hausse des ajustements hors trésorerie, principalement liée à l’accroissement de l’amortissement dans le secteur australien, et à l’augmentation des provisions liées au Pilier 2, facteurs partiellement contrebalancés par l’augmentation de la quote-part du résultat net provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Flux de trésorerie – Activités d’investissement

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2026, les flux de trésorerie affectés aux activités d’investissement ont totalisé 97,4 M\$, comparativement à 93,7 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice 2025. Cette variation est principalement attribuable aux dépenses d’investissement supplémentaires découlant essentiellement de la construction en cours du carrefour logistique dans l’Ouest (le « carrefour logistique dans l’Ouest ») et de la conversion de magasins en Australie, ce qui comprend l’aménagement et l’équipement de rayonnages des magasins Dollarama, les infrastructures de TI et les autres initiatives de transformation, au quatrième trimestre de l’exercice 2026.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2026, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 361,2 M\$, comparativement à 636,1 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice 2025. Cette variation s’explique principalement par la diminution des activités de rachats d’actions ordinaires dans le cadre de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités par rapport au quatrième trimestre de l’exercice 2025, en partie contrebalancée par la hausse des paiements nets au titre des obligations locatives en raison de l’accroissement du nombre de magasins au Canada et par l’augmentation des paiements nets de loyers en Australie après la réalisation de la transaction visant TRS, ainsi que par le règlement des précédentes facilités de crédit australiennes. Se reporter à la rubrique intitulée « Convention de crédit ».

Flux de trésorerie pour l’exercice 2026

	Période de 52 semaines close	Période de 53 semaines close	Variation
	le 1 ^{er} février 2026	le 2 février 2025	
	\$	\$	\$
(en milliers de dollars)			
Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation	1 761 156	1 644 139	117 017
Flux de trésorerie liés aux activités d’investissement	(403 495)	(220 719)	(182 776)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 148 777)	(1 614 650)	465 873
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>208 884</u>	<u>(191 230)</u>	<u>400 114</u>

Flux de trésorerie – Activités d’exploitation

Pour l’exercice 2026, les flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation ont totalisé 1 761,2 M\$, comparativement à 1 644,1 M\$ pour l’exercice 2025. Cette hausse est principalement attribuable à l’augmentation du résultat net, en partie contrebalancée par la baisse des ajustements hors trésorerie, qui s’explique surtout par l’augmentation de la quote-part du résultat net provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au cours de l’exercice 2026 par rapport à l’exercice 2025.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour l'exercice 2026, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 403,5 M\$, comparativement à 220,7 M\$ pour l'exercice 2025. Cette variation est principalement attribuable à la contrepartie en trésorerie versée au cours de l'exercice 2026 pour la transaction visant TRS (déduction faite de la trésorerie acquise) de 181,8 M\$, aux apports en capital de 50,0 M\$ à ICM en lien avec les projets d'expansion au Mexique, ainsi qu'aux dépenses d'investissement supplémentaires découlant essentiellement de la construction en cours du carrefour logistique dans l'Ouest et de la conversion de magasins en Australie, ce qui comprend l'aménagement et l'équipement de rayonnages des magasins Dollarama, les infrastructures de TI et les autres initiatives de transformation, facteurs en partie contrebalancés par les distributions de 106,6 M\$ provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans CARS, comparativement à des distributions de 27,4 M\$ à l'exercice 2025.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour l'exercice 2026, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 1 148,8 M\$, comparativement à 1 614,7 M\$ pour l'exercice 2025. Cette variation s'explique principalement par le produit sur l'émission de billets à taux fixe à 3,850 % d'un montant de 600,0 M\$ et par la baisse du nombre d'actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui est en partie contrebalancé par le remboursement des billets à taux fixe à 5,084 % d'un montant de 250,0 M\$, ainsi que par la hausse des paiements nets au titre des obligations locatives en raison de l'accroissement du nombre de magasins au Canada et de la hausse des paiements nets de loyers en Australie après la réalisation de la transaction visant TRS.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent les ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles qui se rapportent principalement aux investissements dans les projets de technologies de l'information, dans les projets de transformation et dans les nouveaux magasins.

Les dépenses d'investissement ont totalisé 97,4 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2026 et 272,8 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à 93,8 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025 et à 243,5 M\$ pour l'exercice 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des dépenses d'investissement liées à l'acquisition de magasins et aux projets de transformation au Canada et en Australie plus nombreux qu'aux périodes correspondantes de 2025, ainsi qu'aux dépenses d'investissement supplémentaires découlant de la construction en cours du carrefour logistique dans l'Ouest.

Ressources en capital

Au 1^{er} février 2026, la Société disposait d'une encaisse de 331,6 M\$ et d'un montant disponible de 1 118,8 M\$ aux termes de la convention de crédit.

La Société prévoit que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avec ses liquidités disponibles, suffiront à répondre à ses besoins de liquidités prévus au cours de l'exercice 2027, ce qui inclut le financement de la croissance prévue et de ses dépenses d'investissement, le service de sa dette, le paiement de ses obligations contractuelles, le rachat d'actions ordinaires et le versement de dividendes aux actionnaires.

La capacité de la Société de payer le capital et les intérêts sur une partie, quelle qu'elle soit, de sa dette, qui se composait principalement de billets à taux fixe à la date des présentes, de refinancer ou de rembourser à l'échéance la totalité ou une partie de cette dette ou de générer des fonds suffisants pour répondre à ses futurs besoins de trésorerie dépendra en grande partie de sa performance future, laquelle, dans une certaine mesure, est tributaire de la conjoncture économique, de facteurs d'ordre financier, de la concurrence, du cadre législatif et réglementaire, et d'autres facteurs qui sont indépendants de sa volonté. Comme il est décrit ci-après, tout exercice par les actionnaires fondateurs de Dollarcity de leur option de vente ou tout exercice par la Société de son option d'achat garantie dans le cadre de la transaction visant Dollarcity pourrait également avoir une incidence sur ce qui précède et sur la stratégie de répartition du capital de la Société. Se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity » pour obtenir plus de détails sur la transaction visant Dollarcity.

Le 16 juin 2025, la Société a émis les billets à taux fixe à 3,850 % dans le cadre d'un placement privé au Canada en vertu d'une dispense de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,850 % ont été émis à leur valeur nominale pour un produit brut total de 600,0 M\$ et portent intérêt au taux annuel fixe de 3,850 %, payable en versements semestriels le 16 juin et le 16 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance, le 16 décembre 2030. Les billets à taux fixe à 3,850 % se sont vu attribuer par DBRS Limited une note de BBB+ (élevé), avec tendance stable, en hausse par rapport à BBB auparavant.

La Société a affecté le produit net de l'émission des billets à taux fixe à 3,850 % au remboursement d'un montant en capital total de 250,0 M\$ des billets à taux fixe à 5,084 %, qui sont venus à échéance le 27 octobre 2025 et aux fins générales de l'entreprise.

Sous réserve des conditions du marché et d'autres facteurs, y compris les occasions disponibles, la Société prévoit refinancer ses billets à taux fixe à 1,871 % échéant le 8 juillet 2026 au moyen de l'émission de nouveaux billets à long terme avant la date d'échéance. La Société est bien perçue par les agences de notation. Les attentes de la Société à l'égard du refinancement des billets et ses hypothèses concernant ses besoins en liquidités futurs et ses possibilités de refinancement sont susceptibles de changer ou pourraient se révéler inexactes. Se reporter à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques liés à l'endettement, à la liquidité et à la modification de la solvabilité ou de la notation.

La Société avait un fonds de roulement positif de 173,8 M\$ au 1^{er} février 2026, comparativement à un fonds de roulement positif de 187,0 M\$ au 2 février 2025, en raison principalement des billets à taux fixe à 1,871 % échéant au cours des 12 prochains mois d'un montant de 375,0 M\$ inclus dans le passif courant au 1^{er} février 2026, comparativement à des billets à taux fixe à 5,084 % d'un montant de 250,0 M\$ au 2 février 2025, facteur partiellement contrebalancé par l'accroissement du solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au 1^{er} février 2026.

Billets non garantis de premier rang

<i>(en milliers de dollars)</i>	1^{er} février 2026	2 février 2025
	\$	\$
Les titres de créance à long terme en cours se composent des éléments suivants :		
Billets non garantis à taux fixe de premier rang (les « billets à taux fixe ») portant intérêt comme suit :		
Taux annuel fixe de 3,850 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 16 décembre 2030 (les « billets à taux fixe à 3,850 % »)	600 000	-
Taux annuel fixe de 5,165 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 26 avril 2030 (les « billets à taux fixe à 5,165 % »)	450 000	450 000
Taux annuel fixe de 2,443 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 9 juillet 2029 (les « billets à taux fixe à 2,443 % »)	375 000	375 000
Taux annuel fixe de 5,533 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 26 septembre 2028 (les « billets à taux fixe à 5,533 % »)	500 000	500 000
Taux annuel fixe de 1,505 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 20 septembre 2027 (les « billets à taux fixe à 1,505 % »)	300 000	300 000
Taux annuel fixe de 1,871 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 8 juillet 2026 (les « billets à taux fixe à 1,871 % »)	375 000	375 000
Taux annuel fixe de 5,084 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 27 octobre 2025 (les « billets à taux fixe à 5,084 % »)	-	250 000
Frais d'émission des titres de créance non amortis, y compris un montant de 1 300 \$ (1 219 \$ au 2 février 2025) pour la convention de crédit	(7 992)	(7 092)
Intérêt à payer sur les billets à taux fixe	20 837	22 330
Ententes de financement à long terme	3 465	5 080
Couverture de la juste valeur – ajustement de la valeur d'entrée des swaps de taux d'intérêt	8 811	12 361
	<u>2 625 121</u>	<u>2 282 679</u>
Partie courante (y compris les frais d'émission de titres de créance non amortis, l'intérêt à payer sur les billets à taux fixe, les ententes de financement à long terme et les billets à taux fixe dont la date d'échéance se situe dans la prochaine période de 52 semaines, le cas échéant)	<u>(398 275)</u>	<u>(273 771)</u>
	<u>2 226 846</u>	<u>2 008 908</u>

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des billets à taux fixe au 1^{er} février 2026 et au 2 février 2025. Les justes valeurs des billets à taux fixe sont classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

<i>(en milliers de dollars)</i>	1^{er} février 2026		2 février 2025	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Billets à taux fixe				
Billets à taux fixe à 3,850 %	600 319	607 116	-	-
Billets à taux fixe à 5,165 %	454 823	478 751	454 771	480 443
Billets à taux fixe à 2,443 %	374 860	365 606	374 646	359 258
Billets à taux fixe à 5,533 %	507 544	528 830	507 822	534 915
Billets à taux fixe à 1,505 %	301 257	294 495	301 029	287 922
Billets à taux fixe à 1,871 %	375 342	374 048	375 018	368 996
Billets à taux fixe à 5,084 %	-	-	253 171	253 220
	<u>2 614 145</u>	<u>2 648 846</u>	<u>2 266 457</u>	<u>2 284 754</u>

Convention de crédit

Le 27 juin 2025, la Société a conclu une quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour avec les prêteurs qui y sont parties notamment pour i) proroger les dates d'échéance des facilités de crédit renouvelables, de façon à ce que la date d'échéance de la facilité A d'un montant de 250,0 M\$ soit prorogée du 28 juin 2029 au 27 juin 2030, la date d'échéance de la facilité B d'un montant de 450,0 M\$ soit prorogée du 28 juin 2027 au 27 juin 2028, la date d'échéance de la facilité C d'un montant de 50,0 M\$ soit prorogée du 28 juin 2027 au 27 juin 2028 et la date d'échéance de la facilité D d'un montant de 300,0 M\$ soit prorogée du 27 juin 2025 au 26 juin 2026 et ii) permettre des prélèvements en vertu de la convention de crédit en dollars australiens, dont les intérêts sont calculés selon le taux de référence de swaps d'acceptations bancaires australien en vigueur, majoré de la marge applicable.

Le 22 décembre 2025, la Société et Dollarama Australia ont conclu la convention de crédit avec les prêteurs qui y sont parties afin, entre autres, i) d'inclure une nouvelle facilité E, échéant le 22 décembre 2026, d'un montant de 75,0 M\$ AU (71,1 M\$) et ii) d'ajouter Dollarama Australia à titre d'emprunteur aux fins de la facilité E. De manière concomitante à l'entrée en vigueur de la convention de crédit, Dollarama Australia a effectué un prélèvement sur la facilité E, dont le produit a été affecté au remboursement intégral de ses facilités de crédit australiennes existantes.

Aux termes de la convention de crédit, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total maximal disponible aux termes des facilités (autres que la facilité E), y compris les engagements existants (excluant les engagements liés à la facilité E), à 1 500,0 M\$. La convention de crédit oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement. La Société a la possibilité d'effectuer des emprunts en dollars canadiens, australiens et américains, en vertu de la convention de crédit, sauf pour la facilité E, en vertu de laquelle les prélèvements sont uniquement en dollars australiens.

La convention de crédit est cautionnée par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société et Dollarama Australia, les « parties garantissant l'emprunt »). La Société et Dollarama Australia sont solidairement responsables de leurs obligations respectives en vertu de la convention de crédit. La convention de crédit est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des sociétés du même groupe. La convention de crédit limite également la capacité des parties garantissant l'emprunt, dans certaines circonstances, de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 1^{er} février 2026, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière aux termes de la convention de crédit.

Programme de billets de trésorerie aux États-Unis

Aux termes de son programme de billets de trésorerie aux États-Unis (le « programme de billets de trésorerie aux États-Unis »), la Société peut émettre, à l'occasion, par voie de placement privé, en vertu des dispenses d'inscription et d'obligations relatives au prospectus conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, des billets de trésorerie non garantis dont l'échéance est d'au plus 397 jours à compter de la date d'émission (les « billets de trésorerie américains »). Le montant en capital total des billets de trésorerie américains en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis ne peut en aucun temps dépasser 700,0 M\$ US. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour convertir en dollars canadiens le produit net tiré de l'émission des billets de trésorerie américains et affecte ce produit aux fins générales de l'entreprise.

Les billets de trésorerie américains sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent le même rang (pari passu) que toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société. Les billets de trésorerie américains sont cautionnés inconditionnellement par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc., filiales entièrement détenues par la Société. La convention de crédit sert de garantie de liquidités aux fins du remboursement des billets de trésorerie américains émis en vertu du programme de billets de trésorerie aux États-Unis.

Au 1^{er} février 2026 et au 2 février 2025, aucun montant n'était en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis.

Obligations contractuelles, arrangements non comptabilisés et engagements

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 1^{er} février 2026. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

<i>(en milliers de dollars)</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes d'exploitation et charges à payer	431 764	-	-	-	431 764
Dividendes à verser	28 941	-	-	-	28 941
Emprunts à court terme	-	-	-	-	-
Obligations locatives ¹⁾	84 400	307 583	1 432 057	1 460 389	3 284 429
Provisions non courantes et autres passifs ²⁾	-	-	248	1 151	1 399
Ententes de financement à long terme	-	1 864	1 863	-	3 727
Remboursement de capital sur :					
Billets à taux fixe à 3,850 %	-	-	600 000	-	600 000
Billets à taux fixe à 5,165 %	-	-	450 000	-	450 000
Billets à taux fixe à 2,443 %	-	-	375 000	-	375 000
Billets à taux fixe à 5,533 %	-	-	500 000	-	500 000
Billets à taux fixe à 1,505 %	-	-	300 000	-	300 000
Billets à taux fixe à 1,871 %	-	375 000	-	-	375 000
Versements d'intérêts sur :					
Billets à taux fixe à 3,850 %	-	23 100	92 400	-	115 500
Billets à taux fixe à 5,165 %	11 621	11 621	81 349	-	104 591
Billets à taux fixe à 2,443 %	-	9 161	22 903	-	32 064
Billets à taux fixe à 5,533 %	13 833	13 833	55 329	-	82 995
Billets à taux fixe à 1,505 %	2 258	2 258	4 514	-	9 030
Billets à taux fixe à 1,871 %	-	3 508	-	-	3 508
	<u>572 817</u>	<u>747 928</u>	<u>3 915 663</u>	<u>1 461 845</u>	<u>6 697 948</u>

¹⁾ Représentent les loyers annuels de base et les autres montants payés aux propriétaires qui sont fixes ou qui varient en fonction d'un indice ou d'un taux.

²⁾ Représentent les droits des employés.

Au 1^{er} février 2026, outre les lettres de crédit en cours en vertu de la convention de crédit, la Société avait des engagements en capital pour l'acquisition d'immobilisations corporelles de 82,4 M\$ (néant au 2 février 2025), principalement liés à la construction du carrefour logistique dans l'Ouest.

Instruments financiers

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de prix. La Société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tout comme les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent ces opérations de couverture. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Pour une description des instruments financiers dérivés de la Société, se reporter aux notes 3 et 17 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2026.

Risque de change

La Société se sert de contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport aux monnaies fonctionnelles des entités des secteurs canadien et australien. Ces instruments financiers dérivés sont également utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture des achats de marchandises prévus ou comme instruments de couverture des emprunts en dollars américains convertis en dollars canadiens dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Les contrats de change à terme sont désignés comme des instruments de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur déterminée au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport aux monnaies fonctionnelles, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

Risque de taux d'intérêt

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque associé aux variations de la juste valeur de ses billets à taux fixe par suite des fluctuations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme couvertures de la juste valeur. En utilisant ces swaps de taux d'intérêt, la Société reçoit un taux d'intérêt fixe et paie des intérêts à un taux variable sur un montant notionnel. Ces dérivés sont désignés comme des instruments de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

La couverture du risque de taux d'intérêt comporte également un risque d'illiquidité et, dans la mesure où les taux d'intérêt augmentent, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si l'émission de billets à des taux couverts se traduisait par des marges moins élevées que si ces billets avaient été émis au taux du jour.

Risque de prix

La Société utilise des dérivés sur actions à titre de couverture économique d'une partie des modifications au risque de marché associé au régime des unités d'actions différées, car les montants comptabilisés au titre des passifs connexes varient en fonction de la juste valeur des actions de la Société. Ces dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture aux fins de la comptabilité, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Ces dérivés sont réglés au cours de chaque période de présentation de l'information financière.

La Société a réévalué la nature des risques découlant des instruments financiers dérivés et la gestion de ces risques et conclu qu'il n'y avait eu aucun changement significatif.

Transactions entre parties liées

Baux immobiliers

Au 1^{er} février 2026, la Société louait 16 magasins, cinq entrepôts, ainsi que son siège social auprès d'entités liées au chef de la direction de la Société, aux termes de baux à long terme. Les paiements de loyers associés à ces baux conclus avec des parties liées sont évalués au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Au 1^{er} février 2026, le solde des obligations locatives à payer à des entités liées au chef de la direction de la Société s'élevait à 257,4 M\$ (271,8 M\$ au 2 février 2025).

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2026, la Société a passé en charges des paiements de loyers à des entités liées au chef de la direction de la Société de 6,4 M\$ (6,0 M\$ au 2 février 2025).

Dollarcity

Le 11 juin 2024, la Société a réalisé la transaction visant Dollarcity, ce qui a porté sa participation totale dans CARS à 60,1 %.

Dans le cadre de la transaction visant Dollarcity, Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont établi une nouvelle entité au sein du groupe Dollarcity, ICM, la société mère des entités qui exploitent la branche mexicaine de l'entreprise de Dollarcity, dans laquelle la Société et les actionnaires fondateurs de Dollarcity possèdent indirectement une participation de 80,05 % et de 19,95 %, respectivement. De plus, les parties ont convenu de nouvelles modalités de gouvernance aux fins de l'expansion de l'entreprise au Mexique.

La Société a aussi obtenu, dans le cadre de la transaction visant Dollarcity, l'option d'achat lui donnant le droit d'acquérir des actionnaires fondateurs de Dollarcity, à tout moment le ou avant le 31 décembre 2027, une participation additionnelle de 9,89 % dans CARS et une participation correspondante de 4,945 % dans ICM. La Société continue d'exercer un contrôle conjoint sur Dollarcity (y compris CARS et ICM) et de comptabiliser ses participations comme des partenariats selon la méthode de la mise en équivalence.

Aux termes de la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention entre actionnaires »), les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont une option de vente selon laquelle ils peuvent exiger, dans certaines circonstances, que Dollarama International rachète les actions de CARS qu'ils détiennent à la juste valeur de marché (et la participation proportionnelle correspondante dans ICM). Les actionnaires fondateurs de Dollarcity peuvent exercer ce droit dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées, sous réserve de seuils relatifs à la taille de la transaction, de seuils d'actionnariat obligatoires et de périodes de blocage et de préavis, entre autres conditions et restrictions. Ce droit pourrait également être exercé lorsque surviennent certains événements extraordinaires, notamment un changement de contrôle de la Société et la vente de Dollarcity. La convention entre actionnaires prévoit également des droits d'entraînement et des droits de suite concernant CARS et ICM. La Société ne peut prédire si le droit sera exercé ou non et, dans le cas où il serait exercé, elle ne peut prédire le moment où il ne le sera ni la mesure dans laquelle il le sera (l'option de vente pouvant, sous réserve de certaines exceptions, être exercée avant le 4 février 2027, jusqu'à l'atteinte d'un seuil maximal représentant 14,9 % de toutes les actions de CARS en circulation et leur participation proportionnelle correspondante dans ICM). Si l'option de vente est exercée, la contrepartie à payer par la Société pourrait, dépendamment de divers facteurs, dont ceux mentionnés précédemment, être payée au moyen de l'encaisse ou être financée en totalité ou en partie, et, selon les circonstances, elle pourrait avoir une incidence temporaire sur la stratégie de répartition du capital de la Société. Se reporter à la rubrique intitulée « Situation de trésorerie et sources de financement ».

La relation d'affaires de Dollarama International et de Dollarcity est en grande partie régie par des conventions d'approvisionnement et de services et d'autres conventions conclues entre les parties. Les conventions d'approvisionnement et de services ont une durée initiale de cinq ans, sous réserve de renouvellement automatique pour des périodes successives de un an, sauf en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties au moins 60 jours avant la fin de la période en cours.

Aux termes des conventions d'approvisionnement, Dollarcity achète de la Société des produits à vendre aux clients dans le cours normal des activités. Les ventes à Dollarcity expédiées directement à partir des entrepôts de la Société ainsi que la contrepartie nette reçue pour les transactions pour lesquelles la Société agit comme intermédiaire sont incluses dans les ventes de la Société pour le secteur canadien.

Aux termes des conventions de services et des autres conventions en vigueur, Dollarcity et la Société se fournissent des services l'une à l'autre, y compris, sans s'y limiter, des services administratifs et des services généraux, ainsi que divers services liés aux technologies de l'information. Dollarcity achète également de la Société divers articles comme des produits de rayonnage, du matériel et des licences d'utilisation de logiciels. Au cours de l'exercice 2026, la Société a conclu un accord de licence en lien avec l'expansion de l'entreprise au Mexique pour un montant total de 33,0 M\$ US (45,0 M\$).

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs découlant des transactions conclues avec Dollarcity dans le cadre des conventions susmentionnées pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	1^{er} février 2026	2 février 2025
	\$	\$
Éléments inclus dans les états consolidés de la situation financière		
Créances	26 471	39 251
Distributions à recevoir des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	54 620
Dettes d'exploitation et charges à payer	10 862	8 316

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec Dollarcity dans le cadre des conventions susmentionnées pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	1^{er} février 2026	2 février 2025
	\$	\$
Éléments inclus dans les états consolidés du résultat net et du résultat global		
Ventes ¹⁾	22 023	16 357

¹⁾ Inclut la contrepartie nette reçue pour les ventes pour lesquelles la Société agit comme intermédiaire ainsi que le produit brut tiré des ventes expédiées directement à partir des entrepôts de la Société.

Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2026.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, qui exige que la Société fasse des estimations importantes et exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge. Ces estimations comprennent la sélection de la technique d'évaluation appropriée et la détermination des hypothèses clés, y compris les données du marché et l'évaluation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles acquises. Toute modification à ces estimations ou à ces jugements pourrait avoir une incidence sur les montants comptabilisés au titre de l'actif net, ce qui aurait un effet sur la valeur comptable du goodwill.

Évaluation des stocks

Les stocks en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks au centre de distribution, aux carrefours logistiques ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré.

La Société estime sa provision pour stocks en utilisant plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de merchandisage futurs et les freintes de stocks. Les variations de la provision pour stocks, et en particulier les freintes de stocks, peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

Durée des contrats de location

Pour déterminer la durée des contrats de location, la direction prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prorogation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Les options de prorogation sont prises en compte dans la détermination de la durée des contrats de location uniquement si la Société a la certitude raisonnable que l'option de prorogation sera exercée. La Société réapprécie si elle a la certitude raisonnable d'exercer une option de prorogation ou une option de résiliation s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui influe sur cette appréciation et qui dépend de sa volonté. Selon IFRS 16, la durée du contrat de location influe sur l'évaluation des obligations locatives à la date de début ainsi que sur le taux d'emprunt marginal.

Normes et interprétations significatives

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 18 afin d'assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires. La norme, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les mesures de performance définies par la direction soient expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris pour les états financiers intermédiaires, et elle doit être appliquée rétrospectivement. La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, et l'adoption aura lieu dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la période de 13 semaines close le 2 mai 2027.

Un certain nombre d'autres nouvelles normes et de modifications de normes et d'interprétations étaient applicables à l'exercice considéré ou par la suite. Aucune de ces nouvelles normes ou modifications de normes et d'interprétations n'a eu ou ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2026 ont été établis conformément aux PCGR. Le présent rapport de gestion fait toutefois référence à certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Nous avons inclus certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans nos documents financiers afin de fournir aux investisseurs des mesures complémentaires de la performance financière et opérationnelle de la Société. La Société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures et ratios financiers suivants : le BAIIA, le total de la dette, la dette nette, les résultats non distribués ajustés, le ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA, la marge du BAIIA, la marge brute, la marge d'exploitation, les frais généraux en pourcentage des ventes, les ventes des magasins comparables au Canada et la croissance des ventes des magasins comparables au Canada. Nous estimons que ces mesures sont des mesures complémentaires importantes de la performance financière et opérationnelle, car elles éliminent les éléments qui ont une incidence moindre sur celles-ci, mettant ainsi en évidence des tendances dans nos activités de base que les mesures conformes aux PCGR, à elles seules, ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. Nous croyons également que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées ont fréquemment recours aux mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières pour évaluer les émetteurs. Notre direction fait par ailleurs appel aux mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières pour faciliter la comparaison de la performance financière et opérationnelle d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels et pour évaluer la capacité de la Société à assumer le service de la dette, les dépenses d'investissement et les besoins en fonds de roulement dans l'avenir.

La majeure partie de ces mesures servent à combler l'écart entre l'information financière à vocation externe selon les PCGR et l'information financière à vocation externe adaptée au secteur de la vente au détail, et elles ne sauraient être considérées isolément ni se substituer à des mesures de la performance financière calculées selon les PCGR.

Les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières présentées ci-après n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et ne sont donc pas susceptibles de se prêter aux comparaisons avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés émettrices.

A) Mesures financières non conformes aux PCGR

BAIIA

Le BAIIA représente le résultat net plus l'impôt sur le résultat, les coûts de financement nets et la dotation aux amortissements et comprend la quote-part revenant à la Société du résultat net de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La direction est d'avis que le BAIIA constitue une mesure complémentaire utile permettant d'évaluer la rentabilité opérationnelle des activités de base sous-jacentes. La Société a révisé sa méthode de rapprochement du BAIIA et commence par le résultat net plutôt que par le résultat d'exploitation, comme elle le faisait pour les périodes précédentes. Cette modification a été mise en place afin de tenir compte de l'incidence du profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'améliorer la comparabilité avec les autres sociétés du même secteur. Cette modification n'a aucune incidence sur la période comparative ni sur le BAIIA comptabilisé par la Société pour les exercices 2024 et 2025. La Société calcule également le BAIIA compte non tenu du profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence afin d'exclure l'incidence de l'option d'achat, car elle ne reflète pas les activités courantes de la Société et ne devrait pas, selon la direction, être considérée comme faisant partie de l'évaluation à long terme de la rentabilité opérationnelle des activités de base sous-jacentes de la Société. Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat net et du BAIIA :

DOLLARAMA INC.
RAPPORT DE GESTION

Le 24 mars 2026

	Période de 13 semaines close	Période de 14 semaines close	Période de 52 semaines close	Période de 53 semaines close	Période de 52 semaines close
(en milliers de dollars)	le 1 ^{er} février 2026 \$	le 2 février 2025 \$	le 1 ^{er} février 2026 \$	le 2 février 2025 \$	le 28 janvier 2024 \$
Résultat net	392 460	390 954	1 309 438	1 168 545	1 010 460
Ajouter :					
Impôt sur le résultat	144 020	122 621	454 749	378 351	340 419
Coûts de financement nets	47 924	44 717	184 020	163 782	144 842
Dotation aux amortissements	127 138	111 812	460 019	411 151	365 445
BAIIA	711 542	670 104	2 408 226	2 121 829	1 861 166
Profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	(10 348)	-	-
BAIIA, compte non tenu du profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	711 542	670 104	2 397 878	2 121 829	1 861 166

**Le tableau suivant présente
un rapprochement du BAIIA
et des flux de trésorerie
liés aux activités d'exploitation :**

BAIIA	711 542	670 104	2 408 226	2 121 829	1 861 166
Ajouter :					
Impôt exigible	(155 947)	(132 097)	(463 583)	(388 969)	(350 656)
Rémunération fondée sur des actions	5 117	3 534	16 023	15 507	13 102
Profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	(10 348)	-	-
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(70 476)	(58 034)	(191 536)	(129 905)	(75 293)
Intérêts reçus	7 192	7 914	25 562	29 414	27 580
Autres	29 161	1 235	32 686	3 015	2 511
	526 589	492 656	1 817 030	1 650 891	1 478 410
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	58 089	76 862	(55 874)	(6 752)	52 544
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	584 678	569 518	1 761 156	1 644 139	1 530 954

Total de la dette

Le total de la dette représente la somme de la dette à long terme (y compris les frais d'émission des titres de créance non amortis, l'intérêt à payer et la couverture de la juste valeur – ajustement de la valeur d'entrée), des emprunts à court terme dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, des ententes de financement à long terme et des autres dettes bancaires (le cas échéant). La direction est d'avis que le total de la dette constitue une mesure utile pour faciliter la compréhension de la situation financière de la Société par rapport à ses obligations en matière de financement. Le tableau suivant présente le rapprochement de la dette à long terme et du total de la dette :

(en milliers de dollars)

	Aux		
	1^{er} février 2026	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$	\$
Total de la dette à long terme	2 625 121	2 282 679	2 264 394
Emprunts à court terme	-	-	-
Total de la dette	2 625 121	2 282 679	2 264 394

Dette nette

La dette nette représente le total de la dette, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la dette nette constitue une mesure additionnelle utile pour évaluer la situation financière de la Société, en présentant toutes les obligations en matière de financement de la Société, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le tableau suivant présente le rapprochement du total de la dette et de la dette nette :

(en milliers de dollars)

	Aux		
	1^{er} février 2026	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$	\$
Total de la dette	2 625 121	2 282 679	2 264 394
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(331 569)	(122 685)	(313 915)
Dette nette	2 293 552	2 159 994	1 950 479

Résultats non distribués ajustés

Les résultats non distribués ajustés représentent le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 1^{er} février 2026 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires. Le tableau suivant présente le rapprochement des résultats non distribués (du déficit) et des résultats non distribués ajustés :

(en milliers de dollars)

	Aux		
	1^{er} février 2026	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$	\$
Résultats non distribués (Déficit)	128 858	(225 301)	(226 547)
Prix payé excédant la valeur comptable des actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	8 027 091	7 196 988	6 139 822
Résultats non distribués ajustés	8 155 949	6 971 687	5 913 275

Les résultats non distribués (le déficit) sont réduits du montant payé excédant la valeur comptable des actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société et, par conséquent, le solde des résultats non distribués (du déficit) ne reflète pas une mauvaise performance opérationnelle. La direction estime que le rachat d'actions demeure une stratégie efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires et constitue une utilisation appropriée des fonds de la Société. La direction est également d'avis que les résultats non distribués ajustés constituent une mesure supplémentaire qui reflète mieux la performance opérationnelle de la Société.

B) Ratios non conformes aux PCGR

Ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA

Le ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA correspond à la dette nette ajustée, divisée par le BAIIA consolidé pour les 12 derniers mois. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Une hausse du ratio indiquerait un accroissement de la dette de la Société par tranche de un dollar de BAIIA généré. Le tableau suivant présente le calcul du ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA :

(en milliers de dollars)

	Aux		
	1^{er} février 2026	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$	\$
Dette nette	2 293 552	2 159 994	1 950 479
Obligations locatives	2 770 473	2 426 977	2 069 229
Frais d'émission des titres de créance non amortis, y compris un montant de 1 300 \$ (1 219 \$ au 2 février 2025, 1 320 \$ au 28 janvier 2024) pour la convention de crédit	7 992	7 092	9 049
Couverture de juste valeur –ajustement de la valeur d'entrée des swaps de taux d'intérêt	(8 811)	(12 361)	(1 983)
Dette nette ajustée	5 063 206	4 581 702	4 026 774
BAIIA pour les 12 derniers mois	2 445 987 ¹⁾	2 121 829	1 861 166
Ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA	2,07 x	2,16 x	2,16 x

¹⁾ Ce montant correspond au BAIIA de la Société pour les douze derniers mois, qui s'établissait à 2 408 226 \$, et comprend les résultats de Dollarama Australia pour la période allant du 22 juillet 2025 au 1^{er} février 2026, plus le BAIIA de Dollarama Australia pour la période allant du 3 février 2025 à la réalisation de la transaction visant TRS le 21 juillet 2025 (tel qu'il a été calculé et présenté par Dollarama Australia), qui s'établissait à 37 761 \$.

Marge du BAIIA

La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les ventes. La direction estime que cette mesure est utile pour évaluer la performance des activités courantes et l'efficacité des activités par rapport aux ventes. La Société calcule également la marge du BAIIA compte non tenu du profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, afin d'exclure l'incidence de l'option d'achat, car elle ne reflète pas les activités courantes de la Société et ne devrait pas, selon la direction, être considérée comme faisant partie de l'évaluation à long terme de la rentabilité opérationnelle des activités de base sous-jacentes de la Société. Le tableau suivant présente le rapprochement du BAIIA et de la marge du BAIIA :

	Période de 13 semaines close	Période de 14 semaines close	Période de 52 semaines close	Période de 53 semaines close	Période de 52 semaines close
(en milliers de dollars)	le 1 ^{er} février 2026	le 2 février 2025	le 1 ^{er} février 2026	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
BAIIA	711 542	670 104	2 408 226	2 121 829	1 861 166
Ventes	2 101 264	1 881 345	7 255 754	6 413 145	5 867 348
Marge du BAIIA	33,9 %	35,6 %	33,2 %	33,1 %	31,7 %
BAIIA, compte non tenu du profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	711 542	670 104	2 397 878	2 121 829	1 861 166
Ventes	2 101 264	1 881 345	7 255 754	6 413 145	5 867 348
Marge du BAIIA, compte non tenu du profit latent provenant du dérivé sur les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	33,9 %	35,6 %	33,0 %	33,1 %	31,7 %

C) Mesures financières supplémentaires

Marge brute

Représente le profit brut divisé par les ventes, exprimé en pourcentage des ventes.

Marge d'exploitation

Représente le résultat d'exploitation divisé par les ventes, exprimé en pourcentage des ventes.

Frais généraux en pourcentage des ventes

Représentent les frais généraux divisés par les ventes.

Ventes des magasins comparables

Représentent les ventes des magasins, y compris les magasins relocalisés et agrandis, ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à la période équivalente de l'exercice précédent, le tout déterminé sur une base de 13 semaines ou de 52 semaines, selon le cas.

Croissance des ventes des magasins comparables

Représente l'augmentation ou la diminution, selon le cas, en pourcentage des ventes des magasins comparables, par rapport à la période équivalente de l'exercice précédent. Lorsqu'il est fait référence à la croissance des ventes des magasins comparables excluant l'incidence du décalage de calendrier, les ventes des magasins comparables de l'exercice le plus récent ont été comparées à la même période du calendrier de l'année précédente.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « anticiper », « croire », « estimer », « probables », « éventuels » ou « potentiels », ou des variantes négatives de ces termes ou d'autres formulations semblables, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés portant sur : la stratégie de rendement du capital pour les actionnaires de la Société; la situation de trésorerie de la Société; l'utilisation prévue du produit net de l'émission des billets à taux fixe à 3,850 %; le refinancement des billets à taux fixe à 1,871 % échéant le 8 juillet 2026; l'effet relatif potentiel de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités; l'incidence des hausses du salaire minimum sur les frais d'administration et les charges d'exploitation des magasins; Dollarcity et certaines modalités aux termes de la convention entre actionnaires (telles qu'elles sont définies dans les présentes), et les intentions de la Société concernant l'évaluation et la mise en place de stratégies dans le but d'optimiser les activités en Australie et d'appliquer les caractéristiques du modèle d'affaires de Dollarama au cours des prochaines années.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à la disposition de la direction ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique, le contexte géopolitique et la concurrence dans le secteur de la vente au détail au Canada, en Amérique latine et en Australie et que la direction a formulées à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture, et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs qui sont considérés pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réel, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, lesquels sont présentés dans le présent rapport de gestion et décrits plus en détail aux rubriques « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion : augmentations futures des charges d'exploitation (y compris des hausses du salaire minimum prescrit par la loi), augmentations futures du coût des marchandises (y compris en raison de hausses des coûts des matières premières et de différends sur les tarifs), augmentations futures des frais de livraison et de transport et des autres frais de logistique (y compris en raison des frais de transport, des hausses du prix du carburant et des frais d'immobilisation), augmentation des coûts ou interruption du flux de marchandises importées (y compris en raison des perturbations touchant la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale et de l'instabilité géopolitique créée par l'intensification des tensions entre la Chine et les pays de l'Occident), incapacité de maintenir sa gamme de produits et de se réapprovisionner en marchandises, incapacité de maintenir son image de marque et sa réputation, freintes de stocks, perturbation dans le réseau de distribution, incapacité d'obtenir de la capacité supplémentaire pour les entrepôts, le centre de distribution et les carrefours logistiques en temps opportun, incapacité de conclure ou de renouveler, selon le cas, les baux de ses magasins, de ses carrefours logistiques et de ses entrepôts à des conditions favorables et concurrentielles, caractère saisonnier, acceptation par le marché des marques maison, incapacité de protéger les marques de commerce et autres droits exclusifs, activités à l'étranger (incluant les activités internationales en Australie et, par l'intermédiaire des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity, au Salvador, au Guatemala, en Colombie, au Pérou, au Mexique et au Panama), fluctuations des taux de change, pertes potentielles associées à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, risque de taux d'intérêt relatif à la dette à taux d'intérêt variable, niveau d'endettement et incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette, tout exercice par les actionnaires fondateurs de Dollarcity de leur option de vente, modification de la solvabilité et de la notation et hausse potentielle du coût du capital, hausses d'impôts et modifications apportées aux lois fiscales applicables ou à leur interprétation, concurrence dans le secteur de la vente au détail (y compris pour les détaillants en ligne), conjoncture générale de l'économie, concurrence de la part des détaillants en ligne et croissance du commerce électronique, départ de hauts dirigeants, incapacité d'attirer et de conserver des employés compétents, interruptions des systèmes de technologies de l'information, incapacité de protéger les systèmes contre les attaques informatiques, impossibilité de réaliser la stratégie de croissance avec succès (y compris l'incapacité de déceler et de poursuivre de nouvelles occasions de croissance au Canada et à l'international), incapacité de la Société à intégrer les activités de Dollarama Australia avec succès, toute incapacité à tirer parti des avantages qui devraient découler de l'acquisition de Dollarama Australia, structure de société de portefeuille, conditions météorologiques défavorables, tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, perturbations géopolitiques et instabilité politique dans les pays étrangers, pandémies ou épidémies, coûts inattendus liés aux programmes d'assurance actuels, cadre réglementaire, réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, actions collectives et autres litiges, conformité sur le plan réglementaire, changements climatiques et activisme actionnarial.

Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, ses filiales ou Dollarcity; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et de Dollarcity et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion visent à décrire les attentes de la direction en date du 24 mars 2026, et la direction n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue en vertu de la loi.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

Risques et incertitudes

Le contrôle et l'amélioration des activités sont des préoccupations constantes au sein de la Société. La compréhension et la gestion des risques font donc partie intégrante du processus de planification stratégique de la Société.

Les principaux risques et incertitudes identifiés par la Société qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation futurs sont regroupés dans les catégories suivantes :

- risques liés aux activités d'exploitation;
- risques financiers;
- risques de marché;
- risques liés aux ressources humaines;
- risques liés à la technologie;
- risques liés à la stratégie et à la structure juridique;
- risques liés à la poursuite des activités;
- risques juridiques et réglementaires.

La Société gère ces risques de façon continue et s'est dotée de lignes directrices dans le but d'atténuer ces risques de manière à réduire leur incidence. Elle souscrit également une couverture d'assurance complète, à coût raisonnable, qui la protège contre la plupart des événements assurables. De plus, la Société recueille et analyse régulièrement des données économiques, des informations sur ses concurrents ainsi que d'autres données financières et opérationnelles, et la haute direction tient compte des résultats de ces analyses au moment de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. La Société ne peut toutefois garantir que les lignes directrices élaborées et les mesures prises donneront le résultat escompté.

Risques liés aux activités d'exploitation

Charges d'exploitation et coût des marchandises

La capacité de la Société d'offrir des marchandises de qualité à de faibles prix dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, comme le coût des marchandises, les fluctuations du taux de change, les frais de transport et les autres frais de logistique (y compris l'augmentation des frais de transport intérieurs, des frais de détention et des salaires des transporteurs et des chauffeurs), les droits de douane sur les produits importés, l'augmentation des coûts de main-d'œuvre (notamment les hausses du salaire minimum), l'augmentation des frais de location et d'occupation, le prix du carburant et l'inflation, facteurs qui peuvent tous diminuer la rentabilité et avoir des conséquences défavorables sur les flux de trésorerie. Certains de ces facteurs sont présentés ci-après, tandis que d'autres sont traités sous les rubriques « Importations et chaîne d'approvisionnement » et « Risque de change ».

Les coûts de main-d'œuvre sont en grande partie indépendants de la volonté de la Société, étant surtout déterminés par les lois sur le salaire minimum et les tendances des marchés pour les emplois similaires de chacun des territoires où la Société (y compris Dollarcity et Dollarama Australia) exerce ses activités. Au cours des dernières années, des hausses du salaire minimum prévu par la loi et d'autres modifications aux lois sur le travail ont été appliquées dans certains de ces territoires, et d'autres hausses ou modifications sont attendues au cours de l'exercice 2027. Les ajustements du salaire minimum qui s'écartent des formules standard telles que la formule fondée sur la variation d'une année à l'autre de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») créent de l'imprévisibilité, ce qui pourrait contribuer à la pression à la hausse des salaires au-delà des augmentations prévues par la loi. Les améliorations de la productivité découlant des diverses mesures opérationnelles ne seront peut-être pas suffisantes pour compenser l'augmentation des coûts de main-d'œuvre.

L'inflation et le contexte défavorable de l'économie au Canada, où la Société achète et vend des marchandises, ainsi qu'en Chine et dans d'autres parties d'Asie, où la Société achète une grande partie de ses marchandises importées, en Amérique latine, où Dollarcity exerce ses activités, et en Australie, où la Société achète et vend des marchandises, pourraient avoir une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie.

Une augmentation du prix du carburant et de l'énergie, des droits d'émissions réglementaires et autres droits environnementaux, des tarifs du transport maritime ou des frais de transport intérieurs pourrait également augmenter les frais de transport et, en conséquence, avoir des répercussions sur la rentabilité.

Toute incapacité de la part de la direction à prévoir de telles situations et d'autres situations semblables et/ou à y réagir rapidement pourrait avoir pour effet d'augmenter les coûts des marchandises et les charges d'exploitation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

De façon générale, la direction estime que la stratégie de prix multiples procure une certaine souplesse pour répondre aux augmentations de coûts en permettant à la Société de rajuster le prix de vente de certains articles. Cependant, rien ne garantit que la Société continuera d'ajuster adéquatement les prix de vente ou de compenser convenablement les augmentations des coûts, que ce soit parce qu'elle souhaite maintenir la valeur intéressante de ses produits par rapport à la concurrence ou en raison de sa structure de prix plafonnée.

Importations et chaîne d'approvisionnement

La Société dépend de marchandises importées, principalement de la Chine, mais aussi de plus de 25 pays différents, l'une de ses stratégies commerciales clés consistant à s'approvisionner en marchandises directement auprès de fournisseurs qui offrent des bas prix. Les marchandises importées sont généralement moins chères que les marchandises locales et contribuent largement aux marges de profit favorables. L'importation de marchandises pourrait devenir plus onéreuse ou être impossible, ou les livraisons pourraient prendre plus de temps, pour un certain nombre de raisons, notamment les suivantes : a) une interruption dans l'acheminement des marchandises importées essentiellement causée par une pénurie de matières premières, une pénurie de main-d'œuvre, un arrêt de travail, une grève, la faillite d'un fournisseur, une fermeture d'usine par suite de l'évolution de la conjoncture économique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, l'inflation, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, des pandémies ou des épidémies, l'agitation politique dans un pays étranger et les conflits internationaux, b) une consolidation accrue dans l'industrie du transport, qui pourrait limiter davantage la capacité de transport et occasionner des hausses de prix encore plus marquées, c) l'instabilité économique et les changements aux relations internationales ou aux différends internationaux, y compris en raison de modifications des tarifs douaniers, des restrictions commerciales, ou d'autres mesures réglementaires ou de représailles imposées par les gouvernements au pays ou de l'étranger, ainsi que l'évolution des politiques commerciales ou d'autres mesures gouvernementales touchant les biens vendus par la Société, d) une augmentation des coûts d'achat ou d'expédition des marchandises provenant de l'étranger découlant de changements dans les relations commerciales entre un ou plusieurs pays dans lesquels la Société exerce ses activités, dans lesquels ses produits sont fabriqués ou par lesquels ses produits transitent ou d'autres hausses des coûts des intrants ou des frais de logistique, y compris par suite de conflits géopolitiques, de pressions inflationnistes ou d'autres conjonctures économiques mondiales, e) une augmentation des droits de douane ou l'élimination des tarifs préférentiels existants sur les marchandises provenant de certains pays, surtout de la Chine, mais aussi d'autres pays, comme les États-Unis, f) des modifications restrictives des quotas d'importation ou d'autres mesures protectionnistes défavorables et mesures de représailles, et g) la modification des taux ou des politiques de change et de la conjoncture économique locale, notamment l'inflation dans

le pays d'origine. La réalisation ou l'évolution d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

S'il devient plus coûteux ou impossible d'importer des marchandises ou que les marchandises importées sont limitées, la Société pourrait être incapable de trouver à temps des sources de remplacement pour répondre à la demande. Les produits de remplacement pourraient également être de moins bonne qualité ou plus chers que ceux qu'elle importe actuellement. Une interruption dans l'acheminement des marchandises importées ou une augmentation de leur coût causée par ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une augmentation du prix de détail ou une modification de l'offre de marchandises ou des niveaux de stocks. Ces changements, collectivement ou individuellement, pourraient provoquer une diminution importante du chiffre d'affaires et des profits et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Sélection des marchandises et réapprovisionnement

Le succès de la Société dépend largement de sa capacité à toujours trouver, choisir et acheter des marchandises de qualité à des prix intéressants pour offrir un plus grand assortiment de produits et remplacer des produits sous-performants afin de réagir rapidement aux changements démographiques et à l'évolution des préférences, des attentes et des besoins des consommateurs. En général, la Société achète ses produits à coups de commandes ponctuelles et conclut peu de contrats à long terme concernant l'achat ou le développement de produits, et doit donc continuellement rechercher des occasions d'achat auprès de ses fournisseurs existants et de nouvelles sources d'approvisionnement. Même si la direction estime que la Société a de bonnes relations avec ses fournisseurs et qu'elle est généralement capable d'obtenir des conditions et des prix concurrentiels, elle pourrait ne pas réussir à maintenir un approvisionnement continu et croissant en marchandises de qualité à des prix intéressants, en quantité suffisante ou au moment opportun. L'impossibilité de trouver ou d'acheter la quantité nécessaire de marchandises à des prix concurrentiels pour conserver une offre de produits attrayante ou pour remplacer des produits désuets ou non rentables pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, tout retard ou prix déraisonnable dans la livraison des marchandises de la part des fournisseurs à cause d'interruptions de production ou dans le transport ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Société pourrait occasionner une rupture de stock pouvant entraîner la perte de ventes ou l'augmentation du coût des marchandises si d'autres ressources devaient être utilisées, et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Image de marque et réputation

La Société a une marque bien établie que les consommateurs associent à une valeur attrayante.

L'impossibilité pour la Société de maintenir la sécurité et la qualité des produits ou de continuer à mener des activités éthiques et socialement responsables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement ou toute action entreprise par les employés de la Société (avec ou sans la permission de cette dernière) pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société. Les préoccupations du public quant à l'impact sur l'environnement des produits et des activités de la Société pourraient aussi avoir un effet défavorable sur la perception qu'ont les consommateurs de l'image de marque de la Société. Toute publicité négative à l'égard de l'image de marque et de la réputation de la Société ou toute atteinte importante à celles-ci pourrait avoir des conséquences négatives sur la perception et la confiance des clients, ce qui pourrait nuire de manière significative aux activités et aux résultats financiers de la Société. De plus, la nature virale du partage de l'information sur les médias sociaux pourrait accentuer toute publicité négative à l'égard des activités et des produits, car les consommateurs se fient parfois à de l'information disponible facilement au sujet de détaillants et de leurs produits et peuvent agir en fonction de cette information, qu'elle soit exacte ou non. De même, des événements négatifs impliquant d'autres parties avec lesquelles la Société fait affaire pourraient rapidement miner la confiance et entraîner des boycottages, des conflits avec les employés ou des débrayages par ceux-ci, des enquêtes gouvernementales ou des litiges, ce qui pourrait, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et sur ses activités et sur ses résultats financiers.

En outre, étant donné que la Société est un grand détaillant dont le modèle d'affaires est fondé sur des biens à bas prix provenant d'un nombre important de fournisseurs directs et indirects du monde entier, sa stratégie d'approvisionnement repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine. Toute conduite contraire à l'éthique de la part de l'un des fournisseurs de la Société ou toute allégation que l'un des fournisseurs aurait eu une telle conduite, qu'elle soit fondée ou non, comme des pratiques commerciales inéquitables ou illégales, notamment quant aux méthodes de production et aux normes d'emploi, comme le travail forcé ou le travail des enfants, ou le non-respect des règles relatives à la santé et la sécurité, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et par ricochet, une incidence négative importante sur ses activités et sur ses résultats financiers.

Le Code de conduite des fournisseurs, qui s'applique aux fournisseurs nationaux et étrangers qui fournissent directement des biens ou des services à Dollarama, officialise les attentes de la Société à l'égard des normes commerciales de ses fournisseurs. De plus, la Société a instauré certaines mesures pour évaluer la conformité des fournisseurs conformément au Code de conduite des fournisseurs. Toutefois, ces mesures ne peuvent garantir que les fournisseurs ou leurs partenaires commerciaux se conformeront aux principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs ni qu'une violation du Code de conduite des fournisseurs sera communiquée à la Société, ou constatée par celle-ci, en temps opportun. L'évolution de la réglementation et des attentes des parties prenantes par rapport à l'approvisionnement responsable et au niveau de la diligence raisonnable interne pourrait entraîner ces exigences de conformité et de surveillance accrues à l'avenir. La Société ne peut pas prédire comment ces attentes et ces obligations, qui changent constamment et qui sont souvent beaucoup plus exigeantes que les lois en vigueur, évolueront. La Société ne peut donc pas être certaine que son Code de conduite des fournisseurs et ses activités respecteront les attentes et les obligations à cet égard dans le futur, y compris celles de ses parties prenantes. De manière plus générale, la sensibilisation du gouvernement et du public et les préoccupations grandissantes à propos des questions liées aux enjeux ESG, notamment les changements climatiques, la réduction des déchets, la durabilité, l'approvisionnement responsable et les droits de la personne pourraient donner lieu à des obligations juridiques ou à des attentes du public plus importantes, dans chaque cas, visant à accroître la nature, l'étendue et la complexité des questions que la Société est tenue de contrôler, d'évaluer et de divulguer ou auxquelles elle doit se conformer. L'incapacité de la Société à suivre l'évolution des exigences et/ou des attentes du public à l'égard des enjeux énoncés ci-dessus (y compris ceux en lien avec son Code de conduite des fournisseurs) ou l'incapacité de l'un des fournisseurs de la Société de se conformer au Code de conduite des fournisseurs ou aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et par ricochet, une incidence négative importante sur ses activités et sur ses résultats financiers. De plus, tout écart perçu entre les engagements et leur réalisation pourrait poser un risque de réputation supplémentaire. L'accès de la Société au capital pourrait également subir une incidence défavorable si les institutions financières, les agences de notation et/ou les prêteurs adoptaient des politiques liées aux facteurs ESG plus restrictives que la Société pourrait ne pas être en mesure de respecter.

En outre, la Société a établi un nombre spécifique de cibles ESG dans le cadre de ses principales initiatives liées aux enjeux ESG pour lesquelles la Société doit continuellement divulguer de l'information. L'atteinte de ces cibles est assujettie à plusieurs risques et incertitudes et rien ne garantit que la Société atteindra ces cibles selon les échéanciers indiqués ou que l'atteinte de l'une ou l'autre de ces cibles répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux obligations juridiques applicables. De plus, la mise en œuvre de ces objectifs pourrait l'exposer à certains risques financiers et opérationnels accrus et devrait entraîner des coûts additionnels, qui pourraient être plus élevés que prévu. Si la Société n'est pas en mesure d'atteindre ses cibles ESG ou de répondre aux attentes de ses parties prenantes, sa réputation pourrait être entachée.

Freintes de stocks

La Société est exposée au risque de perte de stocks et d'erreurs d'administration ou de manipulation, notamment aux erreurs d'étiquetage, ainsi qu'aux dommages, au vol et à la fraude. Il survient des freintes de stocks dans le cours normal des activités et rien ne garantit que les pertes ou le vol de stocks n'augmenteront pas à l'avenir ni que les mesures prises ou que les initiatives mises en place (comme les investissements dans la technologie ou le personnel) préviendront efficacement les freintes de stocks. Au cours des dernières années, les détaillants nord-américains ont enregistré une hausse du vol à l'étalage. Même si un certain niveau de freinte de stocks est inévitable dans l'exploitation de l'entreprise, toute augmentation du niveau de freinte de stocks ou hausse nécessaire des coûts pour contrôler ces freintes pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. La hausse des freintes de stocks pourrait nécessiter des ajustements aux activités des magasins, notamment en matière de pratiques de sécurité et d'embauche.

Réseau de distribution et d'entreposage

La Société doit constamment reconstituer ses stocks en faisant livrer des marchandises par ses fournisseurs à ses entrepôts, à son centre de distribution, ses carrefours logistiques et directement à ses magasins par divers moyens de transport, notamment par bateau, par train et par camion. De plus, comme elle s'en remet à des tiers fournisseurs de transport, la Société pourrait être touchée par une interruption de leurs services ou par une hausse des coûts attribuable à des facteurs indépendants de sa volonté. Comme pour toute entreprise dépendant du transport aérien, routier, ferroviaire, maritime ou autres à des fins de distribution, le réseau de distribution de la Société pourrait être perturbé par des grèves de certains groupes opérationnels, comme les travailleurs du secteur des transports. Des perturbations du réseau de distribution ainsi que des infrastructures de transport nationales et internationales découlant de grèves ou d'autres causes pourraient entraîner des retards ou des interruptions de service qui, à leur tour, pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Vers la fin de l'exercice 2025, afin de soutenir sa trajectoire de croissance actuelle, la Société a acquis un terrain dans la région de Calgary, en Alberta, sur lequel elle construit le carrefour logistique dans l'Ouest. La direction s'est basée sur plusieurs hypothèses pour évaluer ses besoins anticipés d'augmentation de la capacité d'entreposage et de distribution dans un avenir prévisible, besoins que le carrefour logistique dans l'Ouest devrait combler lorsqu'il sera construit, ainsi que les coûts anticipés, les bénéfices et l'échéancier de construction du carrefour logistique dans l'Ouest. Diverses conditions du marché, des pénuries d'approvisionnement, des retards de construction, des défis techniques et technologiques, ainsi que d'autres facteurs hors du contrôle de la Société, peuvent avoir une incidence sur ces hypothèses. Rien ne garantit que toutes ces hypothèses se révéleront exactes. Si l'une ou l'autre des hypothèses de la Société se révélait inexacte, les coûts, les avantages et le calendrier de construction du carrefour logistique dans l'Ouest pourraient être touchés négativement, et la Société pourrait ne pas être en mesure de répondre à ses besoins prévus en matière de capacité d'entreposage et de distribution supplémentaire, ou de le faire en temps opportun, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Jusqu'à ce que le carrefour logistique dans l'Ouest entre en activité, comme la Société dépend d'un seul centre de distribution situé dans la Ville de Mont-Royal (Québec), toute perturbation touchant cette installation, par exemple des phénomènes météorologiques défavorables, des catastrophes naturelles, des épidémies ou des pandémies, panne de courant ou des conflits de travail, aurait une incidence considérable sur l'acheminement des biens vers les magasins et, par ricochet, pourrait nuire aux ventes et aux résultats financiers de la Société.

Immobilier

La stratégie immobilière de la Société consiste à louer les locaux pour ses magasins, et non d'en être le propriétaire. Par conséquent, à l'exception d'un nombre limité de magasins, les magasins de la Société sont situés dans des locaux loués. La Société loue également son siège social et cinq de ses entrepôts. À moins que les baux de la Société ne soient prolongés, les lieux loués et les améliorations apportées seront restitués à leur propriétaire à l'expiration des baux. À l'approche de la date d'expiration des baux, la Société pourrait ne pas être en mesure de les renouveler ou de trouver rapidement d'autres emplacements adaptés à ses besoins ou encore d'en trouver à des conditions favorables. De plus, si la Société contrevenait à un bail, elle pourrait encourir d'importantes pénalités, notamment devoir payer la totalité des montants dus au propriétaire pour la durée restante du bail. Si l'un ou l'autre des risques qui précèdent se concrétisait, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient en subir les conséquences défavorables importantes.

Caractère saisonnier

Par le passé, la Société a réalisé la plus grande partie de son chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre, durant la période des Fêtes au Canada. En général, son chiffre d'affaires augmente également avant différents jours fériés et fêtes, et au cours de l'été canadien. Le fait de ne pas se préparer convenablement à répondre à la demande liée aux saisons de pointe et aux jours fériés, et le moment auquel ont lieu certaines fêtes ou encore l'ouverture des nouveaux magasins pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En outre, des conditions météorologiques particulièrement défavorables, des catastrophes naturelles, des événements géopolitiques, des pandémies ou des épidémies, ou d'autres événements indépendants de la volonté de la Société qui perturberaient ses activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de

pointe pourraient avoir un effet défavorable sur son réseau de distribution et sur l'achalandage de ses magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Marques maison

La Société offre un grand nombre de produits de marque maison. La direction est d'avis que la capacité de la Société à les rendre populaires dépend de nombreux facteurs, dont le prix, la qualité, la perception des clients et la mise au point et le lancement, en temps opportun, de nouveaux produits. Si la Société ne réussissait pas à atteindre ou à maintenir le chiffre d'affaires prévu pour ses produits de marque maison ou à protéger ses droits exclusifs sur ces marques ou à éviter des réclamations en lien avec les droits exclusifs de tiers, ou si elle était exposée à des réclamations en responsabilité du fait des produits et des rappels de produits liés à ces marques maison, il pourrait s'ensuivre des conséquences défavorables significatives sur sa réputation, ses activités et ses résultats financiers.

Propriété intellectuelle

La direction croit que les marques de commerce et les autres droits exclusifs de la Société sont importants pour assurer son succès et garantir sa position concurrentielle. Par conséquent, la Société cherche à protéger ses marques de commerce et ses droits exclusifs selon ce qu'elle juge approprié dans les territoires pertinents. Toutefois, il peut être difficile de surveiller l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société, et les violations ne sont pas toujours découvertes sur-le-champ. En outre, les mesures généralement prises pour remédier à ces violations, notamment l'envoi de mises en demeure et les recours contre des tiers, engendrent des coûts et pourraient tout de même se révéler inefficaces pour prévenir l'imitation des produits et des concepts par des tiers ou pour empêcher que des tiers allèguent que la Société est responsable de violations de leurs marques de commerce et droits exclusifs. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle de la Société n'ont pas forcément la valeur que la direction leur attribue. Si la Société n'était pas en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle ou d'identifier une violation de droits de propriété intellectuelle en lien avec les produits qu'elle distribue et d'y réagir adéquatement, ou si un tiers remportait un recours contre la Société relativement à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux d'autres entités, la valeur de la marque pourrait être diminuée, ce qui pourrait entraîner la confusion des consommateurs et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, la Société pourrait devoir payer des frais importants si elle devait changer certains aspects de sa marque et de ses activités.

Activités internationales

La Société exerce des activités internationales en Australie et, par l'intermédiaire de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity, au Salvador, au Guatemala, en Colombie, au Pérou, au Mexique et au Panama (où est situé le siège social de Dollarcity). En temps qu'importateur, les produits de la Société sont approvisionnés, fabriqués et transportés dans plusieurs territoires à tout moment.

En outre, les activités de la Société hors du Canada sont exposées aux risques propres aux opérations à l'étranger. Ces risques, qui peuvent varier considérablement selon le marché et le territoire, sont décrits dans bon nombre des facteurs de risque analysés dans la présente rubrique et ailleurs dans le présent rapport de gestion :

- l'adoption de lois, de règlements et de politiques visant à contrôler la conjoncture économique nationale, par exemple des hausses d'impôts, des mesures d'austérité qui influent sur les dépenses de consommation, des politiques monétaires qui pourraient influencer sur les taux d'inflation et la fluctuation des taux de change;
- l'imposition de tarifs, de restrictions ou de contrôles visant les importations;
- le respect d'un large éventail de lois, règlements et politiques locaux, nationaux et internationaux (qui peuvent engendrer des conflits entre territoires) et les modifications des lois, des cadres et des pratiques réglementaires qui pourraient avoir des effets négatifs ou importants ainsi que le fardeau et les coûts de la conformité à ceux-ci;
- les modifications apportées aux lois et aux politiques qui régissent les investissements étrangers et le commerce extérieur dans les pays où la Société exerce, directement ou indirectement, ses activités;
- les infractions aux lois anticorruption du Canada et d'autres pays, notamment par les employés, les fournisseurs, les sous-traitants, les mandataires ou les représentants de la Société;

- les risques et les coûts associés à l'instabilité politique et économique, à la corruption et à l'agitation sociale dans les pays où la Société exerce, directement ou indirectement, ses activités;
- les risques liés au fait d'exercer des activités dans des pays en voie de développement ou émergents où il existe des incertitudes importantes concernant l'interprétation, l'application et la force exécutoire des lois et règlements, ainsi que la force exécutoire des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle;
- les risques découlant de variations importantes et rapides des marchés du change ainsi que l'incidence des décisions et des positions prises pour couvrir cette volatilité.

Les effets potentiels de ces facteurs sur les activités et les résultats financiers de la Société pourraient gagner en importance à mesure que la Société étend son réseau de magasins à l'extérieur du Canada, et ainsi nuire à la stratégie de croissance de la Société, ce qui, par ricochet, pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sur ses résultats financiers.

En outre, Dollarcity et Dollarama Australia sont généralement assujetties, que ce soit de la même manière ou dans une mesure différente, à la plupart des risques décrits dans la présente rubrique « Risques et incertitudes » se rapportant à la Société, y compris les risques liés aux activités d'exploitation et à la technologie, les risques financiers, les risques liés à la stratégie et à la structure juridique, les risques de marché, les risques liés à la poursuite des activités et aux ressources humaines et les risques juridiques et réglementaires.

Risques financiers

Risque de change

Les résultats d'exploitation de la Société sont touchés par les fluctuations des taux de change. La Société achète en dollars américains la majeure partie de ses marchandises auprès de fournisseurs étrangers, alors que ventes sont libellées en d'autres devises. Si le renminbi chinois s'apprécie par rapport au dollar américain, le coût des marchandises achetées en Chine augmentera probablement. De même, et dans une plus grande mesure, lorsque le dollar américain s'apprécie par rapport au dollar canadien et/ou au dollar australien, cela a une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société. Les résultats d'exploitation de la Société peuvent également être influencés par les fluctuations des taux de change des devises des pays dans lesquels Dollarcity exerce ses activités.

La Société a recours à des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change associé à la majeure partie de ses achats de marchandises prévus en dollars américains ainsi qu'aux couvertures des emprunts en dollars américains convertis en dollars canadiens aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Cependant, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

Endettement

Au 1^{er} février 2026, le montant en capital de la dette à long terme de la Société s'élevait à 2 600,0 M\$ et aucun montant n'était en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Le niveau d'endettement de la Société, qui peut varier à l'occasion en fonction des activités de la Société et d'autres événements, pourrait avoir des conséquences multiples sur les activités et l'exploitation de la Société, notamment les suivantes :

- une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sera affectée au paiement des intérêts sur la dette et à d'autres obligations financières; cette part ne pourra donc pas servir à d'autres fins, notamment au financement des activités, des dépenses d'investissement et des occasions d'affaires futures;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire ou, dans certaines circonstances, de refinancer sa dette existante, pour le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise pourrait être limitée;
- la capacité de la Société de prendre part à certains types d'opérations ou de faire évoluer ses activités et de réagir à l'évolution de son secteur en général pourrait être limitée;
- la Société pourrait être plus vulnérable à un repli de l'économie et à des conditions sectorielles défavorables.

Selon les circonstances et l'incidence relative des conséquences décrites précédemment, le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

De plus, la convention de crédit et l'acte de fiducie régissant les billets à taux fixe contiennent diverses clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser d'autres dettes garanties ou des cautions. La convention de crédit oblige également la Société à respecter, sur une base consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location, qui sont évalués au dernier jour de chaque trimestre. Ces engagements pourraient empêcher la Société de saisir certaines occasions d'affaires.

Taux d'intérêt

Même si une part importante de la dette de la Société porte intérêt à des taux annuels fixes, la Société est exposée à l'occasion au risque de taux d'intérêt et à leur variation, particulièrement en ce qui concerne la convention de crédit, le programme de billets de trésorerie aux États-Unis et les swaps de taux d'intérêt et indirectement sous certains baux. Si les taux d'intérêt affichaient une hausse, les obligations de la Société au titre du service de la dette à taux variable augmenteraient même si le montant emprunté restait le même, et le résultat net et les flux de trésorerie diminueraient, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Liquidité

Une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières de la Société. La capacité de la Société d'exécuter ses obligations au titre du service de la dette et d'autres obligations financières dépend de sa performance financière et opérationnelle, cette performance étant elle-même tributaire de la conjoncture, de la concurrence et de certains autres facteurs financiers, commerciaux et autres qui sont indépendants de sa volonté, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions de liquidité du marché, l'augmentation des charges d'exploitation et les tendances du secteur d'activité. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital étaient insuffisants pour assurer le service de sa dette, la Société pourrait être forcée de limiter ou de retarder ses dépenses d'investissement et l'ouverture de nouveaux magasins, et ne pas être en mesure de saisir des occasions d'affaires futures, ou être forcée de modifier sa stratégie de répartition du capital, de vendre des actifs, de rechercher des capitaux supplémentaires ou de restructurer ou de refinancer sa dette.

Les actionnaires fondateurs de Dollarcity détiennent une participation de 39,9 % et de 19,95 % dans CARS et ICM, respectivement. Aux termes de la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International Inc. et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont une option de vente selon laquelle ils peuvent exiger, dans certaines circonstances, que Dollarama International Inc. rachète les actions de CARS, et la participation proportionnelle correspondante dans ICM, qu'ils détiennent à la juste valeur de marché. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity peuvent exercer ce droit dans le cours normal des activités au cours de périodes précises, sous réserve des seuils relatifs à la taille de la transaction, des seuils d'actionariat obligatoires et des périodes de blocage et de préavis, entre autres conditions et restrictions. L'option de vente pourrait aussi être exercée lorsque surviennent certains événements extraordinaires, notamment un changement de contrôle de la Société et la vente de Dollarcity. La convention entre actionnaires prévoit également des droits d'entraînement et des droits de suite concernant CARS et ICM. La Société ne peut prédire si le droit sera exercé ou non et, dans le cas où il serait exercé, elle ne peut prédire le moment où il le sera ni la mesure dans laquelle il le sera (l'option de vente pouvant, sous réserve de certaines exceptions, être exercée avant le 4 février 2027, jusqu'à l'atteinte d'un seuil maximal représentant 14,9 % de toutes les actions de CARS en circulation et la participation proportionnelle correspondante dans ICM). Dans le cadre de la convention entre actionnaires, la Société a aussi l'option d'acquérir, en tout moment jusqu'au 31 décembre 2027 inclusivement, une participation additionnelle de 9,89 % dans CARS et une participation correspondante de 4,945 % dans ICM. Si l'option de vente ou d'achat est exercée, la contrepartie à payer par la Société pourrait, dépendamment de divers facteurs, dont ceux mentionnés précédemment, être payée au moyen de l'encaisse ou être financée en totalité ou en partie, et, selon les circonstances, elle pourrait avoir une incidence temporaire sur la liquidité et la stratégie de répartition du capital de la Société. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Modification de la solvabilité ou de la notation

Une modification de la solvabilité perçue de la Société et les révisions de la notation des billets à taux fixe ou des billets de trésorerie américains pourraient influencer non seulement sur la valeur de marché et la liquidité de ces billets, mais aussi sur le coût auquel la Société peut accéder aux marchés des capitaux ou aux marchés du crédit privés et publics. La Société a obtenu des notations lors de l'émission de chaque série de billets à taux fixe et lors du lancement du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Les notations sont généralement évaluées et établies par des tiers indépendants et elles peuvent être influencées par des événements indépendants de la volonté de la Société ainsi que par des décisions importantes prises par cette dernière ou imposées à celle-ci, notamment la conclusion de toute transaction. Les analyses indépendantes que réalisent les agences de notation lorsqu'elles attribuent des notations prennent en compte plusieurs critères, notamment divers tests financiers, la composition des activités et les risques de marché et d'exploitation. Ces critères sont continuellement passés en revue par les agences de notation et sont donc susceptibles de changer de temps à autre. Rien ne garantit qu'une notation attribuée aux billets à taux fixe ou aux billets de trésorerie américains demeurera en vigueur pendant une durée donnée ou qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence de notation en cause. La révision à la baisse ou le retrait, réel ou prévu, d'une notation de crédit pourrait avoir des conséquences défavorables significatives non seulement sur la valeur de marché de ces billets, mais aussi sur la perception par le marché de la Société en général ou de ses activités et de ses résultats financiers.

Impôt sur le résultat

Les charges d'impôt et les actifs et passifs d'impôt de la Société sont fondés sur des interprétations des lois fiscales applicables, notamment les traités fiscaux entre les pays dans lesquels la Société exerce des activités (y compris le Canada, l'Australie et, par l'intermédiaire de Dollarcity, les pays d'Amérique latine), ainsi que des règles sous-jacentes sur les prix de transfert. Ces interprétations font intervenir des jugements et des estimations, et elles peuvent être contestées dans le cadre des contrôles fiscaux de gouvernements dont la Société fait périodiquement l'objet. De nouvelles informations rendues accessibles pourraient pousser la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôt existants, et de telles modifications pourraient se répercuter sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles sont établies.

De plus, à mesure que la Société étend ses activités à l'échelle mondiale, elle devient assujettie à de nouvelles exigences fiscales, notamment le Pilier 2, dans plusieurs territoires, ce qui a entraîné, et pourrait entraîner, le paiement d'impôts supplémentaires et l'augmentation de la complexité des calculs fiscaux, des exigences de conformité et des obligations de présentation de l'information de la Société.

Risques de marché

Concurrence dans le secteur de la vente au détail

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, qui est extrêmement concurrentiel en ce qui concerne, entre autres, les prix, l'emplacement des magasins ainsi que la qualité, l'assortiment et la présentation des marchandises, la régularité des stocks et le service à la clientèle. Ce milieu concurrentiel pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société en raison des prix plus bas, donc des marges moins élevées, qui pourraient être nécessaires pour maintenir sa position concurrentielle. Les sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix ont une capacité limitée d'augmenter les prix en réponse à la hausse des coûts. Cette limitation, conjuguée à l'incidence du contexte inflationniste actuel sur les coûts, pourrait également nuire aux marges et à la performance financière de la Société.

La Société est en concurrence avec de nombreux autres détaillants locaux, régionaux et nationaux, notamment les magasins à un dollar, les magasins à prix modiques et à escompte et les marchands de masse, pour la clientèle, les employés, l'emplacement des magasins, les produits et services ainsi que pour d'autres aspects importants de ses activités. Ces détaillants font concurrence à la Société de diverses façons, notamment par des promotions dynamiques, la sélection et la disponibilité des marchandises, les services offerts aux clients, l'emplacement des magasins, les heures d'ouverture, les aménagements en magasin et les prix.

Étant donné l'absence de barrière économique d'importance empêchant d'autres entreprises d'ouvrir des magasins à un dollar ou d'introduire des concepts de magasins à un dollar dans leurs activités de vente au détail existantes, la concurrence risque aussi d'augmenter si de nouveaux détaillants à bas prix pénètrent les marchés dans lesquels la Société est présente. Les plateformes de commerce électronique et de livraison rapide continuent aussi de façonner les attentes des consommateurs en matière de commodité et de disponibilité, y compris dans des catégories auparavant principalement desservies par les magasins physiques. De plus, l'émergence de technologies numériques et d'outils automatisés de comparaison pourrait accroître la concurrence sur les prix. Si la Société ne réagissait pas efficacement aux pressions de la concurrence et aux changements sur les marchés de la vente au détail, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Conditions économiques

Une détérioration à l'échelle mondiale, au Canada ou, le cas échéant, à l'échelle locale, des facteurs économiques qui déterminent le revenu disponible des consommateurs, les dépenses discrétionnaires, la stabilité et la confiance des consommateurs, le taux de chômage, le niveau d'endettement des consommateurs, la disponibilité du crédit, les conditions commerciales, le commerce international, les coûts d'importation, le prix du carburant et de l'énergie, les loyers, l'inflation, les taux d'intérêt et les taux d'imposition pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société si elle occasionnait une diminution des dépenses de consommation ou poussait les clients à transférer leurs dépenses vers d'autres produits que la Société ne vend pas ou dont la vente n'est pas aussi rentable, ce qui pourrait se traduire par une diminution du volume des ventes, une rotation des stocks plus lente et une marge brute moins élevée pour la Société. En outre, une conjoncture économique défavorable soudaine ou prolongée pourrait, notamment si elle donne lieu à une baisse des volumes de ventes ou des marges, ou autre, faire en sorte que la Société réduise ou retarde la portée de ses dépenses d'investissement, l'ouverture de nouveaux magasins et les occasions d'affaires futures, ou qu'elle revoie sa stratégie de répartition du capital. De plus, des facteurs économiques défavorables similaires pourraient nuire sensiblement à la Société, à ses fournisseurs ou à d'autres partenaires d'affaires, parce qu'ils pourraient réduire l'accès aux liquidités ou au crédit, augmenter le coût du crédit, limiter les possibilités de gérer le risque lié aux taux d'intérêt, augmenter le risque d'insolvabilité ou de faillite de ses fournisseurs, de ses bailleurs ou de ses contreparties financières, augmenter le coût des marchandises (y compris, en raison de hausses des coûts des matières premières, du transport et d'importation) et avoir d'autres conséquences que la Société ne peut pas totalement prévoir.

Commerce électronique

Même si la Société a une présence en ligne indirecte grâce à ses partenariats avec des plateformes de livraison en ligne de tiers, elle fait face à une concurrence de la part des détaillants en ligne, surtout que de plus en plus de consommateurs font leurs achats en ligne. La croissance agressive des concurrents dans le commerce électronique et l'évolution des habitudes de consommation pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et sur les résultats financiers de la Société.

Risques liés aux ressources humaines

Dépendance envers le personnel clé

Les hauts dirigeants de la Société possèdent une vaste expérience de son industrie, de ses activités, de ses fournisseurs, de ses produits et de ses clients. La perte du savoir relatif aux activités de la Société, de l'expertise en gestion et des compétences techniques de l'un ou l'autre des principaux membres de l'équipe de direction pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou des lacunes temporaires au sein de la direction et nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre et de réaliser des stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, l'expertise en approvisionnement et en gestion de l'importation est rare, en particulier dans le secteur des magasins à bas prix, et la perte de tels dirigeants clés pourrait nuire considérablement à la capacité de la Société de continuer à offrir des produits attrayants à ses clients, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses résultats financiers.

Au fur et à mesure que ses activités continuent de s'accroître, la Société doit aussi continuer d'embaucher des personnes hautement qualifiées pour combler des postes clés au siège social, notamment dans les services d'approvisionnement et de réapprovisionnement, la gestion de projets, les TI, les finances, les services juridiques, en plus du personnel technique, ainsi que pour assurer la gestion de son réseau de magasins en pleine expansion sur l'ensemble des marchés où elle exerce ses activités. Rien ne garantit que la Société pourra attirer du personnel qualifié et le retenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et sur ses résultats financiers.

Recrutement, maintien en poste et gestion du personnel compétent

La croissance et la performance futures de la Société dépendent, entre autres, de sa capacité d'attirer, de conserver et de motiver des employés compétents, dont plusieurs occupent des postes à taux de roulement historiquement élevés. La capacité de la Société de combler ses besoins en main-d'œuvre tout en contrôlant les coûts connexes est tributaire de plusieurs facteurs externes, notamment la concurrence visant le personnel compétent et sa disponibilité dans un marché donné, les taux de chômage dans ces marchés, les salaires en vigueur, les lois sur le salaire minimum et sur l'immigration, les changements démographiques, les frais d'assurance maladie et autres frais d'assurances et les changements aux lois sur l'emploi et le travail (y compris les changements visant le processus permettant aux employés de se joindre à un syndicat) ou à d'autres règlements s'appliquant au lieu de travail (y compris des changements aux programmes d'avantages comme les programmes d'assurance maladie et de congés payés). Plus précisément, dans l'éventualité d'une pénurie de main-d'œuvre affectant les besoins en personnel des entrepôts et du centre de distribution, la Société pourrait éprouver de la difficulté à livrer ses produits dans les magasins en temps opportun et pourrait être forcée d'augmenter les salaires et les avantages sociaux afin d'attirer des travailleurs et les retenir, ce qui entraînerait une hausse des charges d'exploitation et une réduction de la rentabilité.

La Société doit également être en mesure de bien gérer le personnel dans l'ensemble de son vaste réseau de magasins géographiquement dispersés. L'incapacité de gérer efficacement le personnel des magasins pourrait faire en sorte qu'il soit difficile pour la Société de maintenir ses magasins ou de servir les clients adéquatement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Les employés de la Société au Canada ne sont pas syndiqués. En Australie, où une partie importante de la main-d'œuvre est syndiquée, rien ne garantit que la convention collective actuelle, qui expirera le 30 juin 2026, sera renouvelée selon des modalités conformes aux attentes de la Société. De plus, si une nouvelle partie des employés de la Société tentait de se syndiquer, la négociation fructueuse d'une convention collective ne pourrait être garantie. Que ce soit en raison d'une telle syndicalisation ou de changements importants apportés aux modalités de la convention collective de Dollarama Australia, la Société pourrait devoir apporter des ajustements ciblés à son modèle d'affaires. Des arrêts de travail prolongés ou des interruptions de travail découlant de toute partie des employés de la Société qui deviendraient visés par une convention collective, de la renégociation de la convention collective actuelle de Dollarama Australia ou d'autres facteurs pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Risques liés à la technologie

Systèmes de technologies de l'information

La Société dépend de ses systèmes de technologies de l'information pour exercer efficacement ses activités, notamment en ce qui a trait à la communication de l'information financière et à la comptabilité, à la gestion des achats, des stocks et du réapprovisionnement, à la planification des besoins en main-d'œuvre et des horaires de travail, au traitement de la paie, au stockage des données, au traitement des opérations des clients et à la communication avec les magasins. Le système informatique général de la Société permet à la direction de gérer les activités avec efficacité et de rassembler, d'analyser et d'évaluer des renseignements provenant de toutes les fonctions de la Société et de tous ses secteurs géographiques.

La direction estime que la Société dispose d'une architecture de technologies de l'information résiliente qui s'appuie sur des composants matériels redondants afin de prévenir les pannes attribuables au matériel, sur des liens de télécommunications redondants afin de prévenir les pannes de communication et sur un site de reprise après sinistre synchrone afin de permettre la continuité du service dans l'éventualité d'un sinistre dans la salle des serveurs. Les systèmes peuvent toutefois subir des dommages ou être sujets à des interruptions en raison de pannes de courant, de l'échec de l'informatique et des télécommunications et logiciels, de virus informatiques, d'attaques de vers informatiques, d'autres programmes informatiques malveillants, d'attaques par déni de service, d'incidents et de bris

de sécurité, d'attaques informatiques, de catastrophes, d'erreurs d'usage commises par les employés ou les sous-traitants, de l'agitation civile et politique ou des hostilités armées. La Société engage régulièrement des coûts liés à la maintenance de ses systèmes de technologies de l'information afin de les protéger contre des défaillances ou des attaques. Les coûts pourraient augmenter de manière importante en présence d'attaques actuelles ou anticipées, notamment des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire, à l'acquisition de technologies de protection, à la formation des membres du personnel et à l'embauche d'experts et de consultants externes. Des problèmes matériels ou logiciels ou une difficulté à garder le rythme des exigences croissantes en matière de capacité technologique pourraient obliger la Société à engager des coûts substantiels pour la réparation ou le remplacement, occasionner la perte de données critiques ou perturber les activités, notamment affecter l'expédition et le traçage des commandes en temps voulu par la Société, la projection des stocks nécessaires, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le traitement des opérations des clients, et le service à la clientèle, ce qui, dans chaque cas, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Des pannes prolongées des systèmes de technologies de l'information de la Société pourraient diminuer l'efficacité de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités, sa réputation et ses résultats financiers.

La Société a de plus en plus recours à des plateformes infonuagiques et à des fournisseurs de technologie tiers, et doit parfois accorder à des tiers un accès à son réseau. Toute atteinte à la sécurité, interruption de service ou réduction des fonctionnalités de la part de ces fournisseurs pourrait perturber les activités de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société utilise à l'occasion des technologies d'intelligence artificielle (« IA ») dans ses affaires et ses activités et prévoit continuer de le faire. Toutefois, il n'y a aucune certitude que les investissements dans ces technologies et les processus et outils connexes seront rentables. De plus, l'utilisation efficace de l'IA nécessite souvent un volume important de données transmises à des tiers fournisseurs. En outre, compte tenu du contexte en constante évolution concernant l'IA, des facteurs comme la réglementation gouvernementale, les obligations contractuelles, la perception du public et la demande du marché peuvent changer rapidement, entraînant potentiellement des risques supplémentaires et des coûts accrus pour la Société.

Cybersécurité, confidentialité et violation de données

Les risques liés à la sécurité de l'information se sont accrus au cours des dernières années en raison de la prolifération de nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, et de l'amélioration du savoir-faire des auteurs d'attaques informatiques. Les incidents informatiques peuvent être causés par des attaques délibérées ou des événements fortuits. Ils peuvent être orchestrés par des intervenants malveillants au sein d'une organisation ou à l'extérieur de cette dernière ou découler d'une erreur humaine. Plus particulièrement, les techniques et les sources de menaces informatiques varient, sont persistantes et sont de plus en plus fréquentes, ciblées et difficiles à détecter et à prévenir. L'instabilité géopolitique actuelle et la présence grandissante de la Société à l'échelle internationale exacerbent ces menaces, ce qui pourrait entraîner une augmentation du risque, de la quantité et de la fréquence des incidents de cybersécurité.

Les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité peuvent notamment consister en des tentatives d'accès non autorisé, en la désactivation, la modification inadéquate ou la dégradation des systèmes et réseaux de technologies de l'information de la Société ou de ses tiers fournisseurs ou encore des sites Web, en l'introduction de virus informatiques et d'autres codes malveillants, et en l'envoi de courriels d'hameçonnage frauduleux dans le but d'obtenir indûment des données et de l'information ou d'installer des logiciels de rançon ou des logiciels malveillants sur les ordinateurs des utilisateurs. Elles peuvent entraîner des coûts importants liés aux mesures correctives, des coûts accrus liés au resserrement de la sécurité informatique, une perte de revenus découlant de l'interruption des activités, des poursuites et une atteinte à la réputation qui réduirait la confiance des clients et des investisseurs. Une enquête visant un incident de cybersécurité pourrait aussi être assez longue à réaliser et demander beaucoup de ressources. Par conséquent, les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

La Société est assujettie à bon nombre de lois et règlements sur plusieurs territoires. Bien qu'au niveau des magasins, la Société ne conserve pas de données sur les clients dans ses systèmes, comme des numéros de cartes et d'autres renseignements personnels permettant d'identifier des clients, elle conserve les renseignements personnels de ses clients par l'intermédiaire de sa plateforme de service à la clientèle. En outre, la Société collecte et traite des renseignements personnels relatifs à ses employés. La Société a adopté une Politique de confidentialité régissant la collecte et le traitement des renseignements personnels par la Société. Les renseignements personnels relatifs aux clients et aux employés peuvent, à l'occasion, être communiqués à des tiers fournisseurs qui participent aux activités de la Société. En outre, dans le cours normal des activités, la Société recueille et conserve des renseignements confidentiels et de nature exclusive liés à ses activités commerciales et à ses affaires, y compris ses fournisseurs et ses employés. La Société stocke et traite ces données internes dans des installations sur place et dans des installations appartenant à des tiers. Toute atteinte frauduleuse, malveillante ou accidentelle à la sécurité des données pourrait entraîner la divulgation non intentionnelle de données ou d'informations sensibles sur les clients, les fournisseurs, les employés ou d'autres données ou informations sensibles ou confidentielles, ou leur accès sans autorisation, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts engagés par la Société pour améliorer la sécurité ou pour faire face aux incidents, aux violations des lois et règlements (notamment en matière de protection de la vie privée), aux pénalités et aux litiges. Le recours à des solutions hébergées par des tiers et à des fournisseurs peut également accroître l'exposition aux incidents informatiques provenant de l'extérieur des systèmes de la Société. En outre, la diffusion, entre autres dans les médias, de supposées vulnérabilités des systèmes de la Société, même si aucune violation ou tentative de violation n'a eu lieu, pourrait avoir une incidence négative sur la marque et la réputation de la Société, et inciter les organismes gouvernementaux à effectuer des enquêtes, ainsi que sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société utilise également des produits et des services technologiques offerts par des tiers afin de l'aider à protéger ses systèmes et son infrastructure de technologies de l'information ainsi que ses renseignements exclusifs et confidentiels contre les atteintes à la sécurité et les incidents informatiques et dédie des ressources à cet égard. Étant donné l'imprévisibilité de ces événements et la hausse des coûts de restauration, de telles mesures peuvent ne pas être adéquates ni efficaces pour prévenir, révéler ou atténuer des attaques de pirates informatiques ou des atteintes causées par des erreurs d'employés, des actes malveillants ou d'autres perturbations, et de tels incidents pourraient causer des dommages supérieurs à toute assurance disponible et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. De plus, compte tenu de l'intégration des systèmes de la Société à ceux de nombreux tiers fournisseurs, un incident lié à la cybersécurité subi par l'un d'eux pourrait également avoir une incidence sur la Société.

Risques liés à la stratégie et à la structure juridique

Stratégie de croissance

La réussite dans l'application de la stratégie de croissance de la Société, y compris en ce qui a trait à l'identification et à la poursuite de nouvelles occasions de croissance au Canada ou à l'échelle internationale, dépendra largement de sa capacité d'ouvrir et d'exploiter de nouveaux magasins, ce qui, en retour, dépendra d'un certain nombre de facteurs opérationnels, financiers et économiques, dont la possibilité de faire ce qui suit :

- repérer, louer, installer et ouvrir en temps opportun de nouveaux magasins dans des emplacements convenables et à des conditions économiques favorables;
- recruter, former et conserver de plus en plus d'employés compétents, payés à des taux concurrentiels et entretenir la culture d'entreprise dans l'ensemble de la main-d'œuvre;
- acheminer l'assortiment et le volume voulus de marchandises à un nombre croissant de magasins;
- poursuivre son expansion au Canada, notamment en Ontario, au Québec et dans les Maritimes, où elle est déjà bien établie et où de nouveaux magasins pourraient drainer la clientèle des magasins existants;
- pénétrer de nouveaux marchés géographiques, directement ou par l'intermédiaire de Dollarcity, notamment où elle est peu ou pas présente, notamment au Mexique;
- assurer des services de logistique et de transport efficaces pour ces nouveaux marchés;
- réussir à faire concurrence à des concurrents locaux et en ligne;
- construire, agrandir et rénover ses entrepôts et ses installations de distribution ainsi que les systèmes de soutien des magasins de manière efficace, économique et en temps voulu.

La non-réalisation par la Société de ces objectifs pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses possibilités de croissance. En outre, le projet d'expansion de la Société suppose que les nouveaux magasins produiront en moyenne des résultats comparables à ceux des magasins existants et, par conséquent, si les nouveaux magasins ne réussissent pas à le faire, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient s'en ressentir de manière significative.

Par l'intermédiaire de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity, la Société a une plateforme de croissance en Amérique latine. Dollarcity, dont le siège social est situé au Panama, exploite actuellement des magasins au Salvador, au Guatemala, en Colombie, au Pérou et au Mexique. La capacité de la Société à développer davantage cette plateforme de croissance est essentiellement tributaire de la capacité de Dollarcity à étendre avec succès son réseau de magasins sur ces territoires et d'autres territoires mutuellement convenu par les parties (lesquels englobent le Honduras, le Costa Rica, le Nicaragua, le Panama et l'Équateur), capacité qui dépend, elle, d'un certain nombre de facteurs opérationnels et financiers semblables à ceux que la Société doit gérer au Canada et en Australie, en plus des facteurs économiques, sociaux et géopolitiques propres aux pays où Dollarcity exerce ses activités et du cadre juridique régissant ses activités en Amérique latine.

Conformément à la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, qui détiennent une participation de 39,9 % et de 19,95 % dans CARS et ICM, respectivement, bien que la Société détienne une participation majoritaire dans Dollarcity, certaines décisions stratégiques et opérationnelles doivent être approuvées par tous les actionnaires. Ces décisions comprennent, sans toutefois s'y limiter, les décisions relatives à la structure du capital, à la nature des activités, aux activités de fusion et d'acquisition, aux nominations et à la rémunération des dirigeants, à l'approbation du budget annuel et du plan d'affaires et à la présence dans un nouveau pays. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity pourraient, dans l'avenir, avoir des intérêts qui divergent de ceux de la Société, ce qui pourrait donner lieu à des conflits concernant la conduite des activités de Dollarcity. S'il devait y avoir un désaccord concernant la résolution d'une quelconque situation, ou concernant la gestion ou la conduite des activités de Dollarcity, la Société pourrait être dans l'impossibilité de régler un tel désaccord en sa faveur et ce désaccord pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de Dollarcity en général, ce qui, par ricochet, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En conséquence, le succès de Dollarcity dépendra aussi de la capacité des actionnaires de cette société à s'entendre sur l'orientation stratégique de Dollarcity et sur d'autres aspects importants des activités de cette société.

La Société a réalisé l'acquisition de The Reject Shop en Australie au cours de l'exercice 2026. La réalisation des avantages prévus de l'acquisition dépendra, en partie, de la faculté de la Société à intégrer avec succès les activités de Dollarama Australia, y compris la capacité de consacrer l'attention et les ressources de la direction à l'intégration des pratiques d'affaires et des fonctions de soutien. De plus, la Société continue d'évaluer les occasions et de mettre en œuvre des stratégies afin d'optimiser ses activités en Australie et de les harmoniser davantage avec le modèle d'affaires de la Société. Ces avantages prévus de l'acquisition et l'évaluation des initiatives susmentionnées reposent sur plusieurs hypothèses de la direction, notamment des hypothèses liées aux tendances démographiques australiennes, à la conjoncture économique, à la demande des consommateurs pour le modèle d'affaires de la Société et à la possibilité de reproduire le modèle en Australie. Si l'une de ces hypothèses se révélait inexacte, la performance et la croissance prévue de Dollarama Australia pourraient s'en ressentir de manière significative. Par conséquent, rien ne garantit que les efforts d'intégration et les initiatives d'optimisation et d'harmonisation en cours donneront les résultats escomptés ni que la Société réalisera les avantages qu'elle prévoit tirer de l'acquisition de Dollarama Australia, ce qui, dans chaque cas, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

À mesure que la Société élargit sa couverture, la coordination des marchandises, de la chaîne d'approvisionnement et des plateformes technologiques sur de multiples marchés pourrait accroître la complexité opérationnelle et le risque d'exécution. L'expansion dans de nouveaux territoires, comme l'Australie et le Mexique, pourrait également nécessiter l'adaptation à des environnements réglementaires et opérationnels différents et à une clientèle tout autre, et le déploiement d'initiatives importantes dans ces marchés pourrait également exiger que la direction consacre à ces nouveaux territoires une attention plus importante et davantage de ressources, les avantages prévus pouvant prendre plus de temps qu'attendu à se concrétiser, voire ne pas se concrétiser du tout. Si l'un des risques susmentionnés se concrétisait ou si la stratégie de croissance de la Société nécessitait plus d'investissements ou de ressources que prévu, y compris dans des circonstances où la conjoncture économique, financière ou politique générale se détériore, la Société pourrait ajuster sa stratégie de croissance ou sa stratégie de répartition du capital.

Structure juridique

Dollarama inc. est une société de portefeuille et une partie importante de son actif est constituée des participations dans ses filiales. Par conséquent, la Société est assujettie aux risques attribuables aux filiales de Dollarama inc. En tant que société de portefeuille, Dollarama inc. exerce la quasi-totalité de ses activités par l'entremise de ses filiales, qui génèrent la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Dollarama inc. En conséquence, les flux de trésorerie et la capacité de Dollarama inc. de respecter ses obligations financières et de saisir des occasions de progrès actuelles ou futures sont tributaires des résultats de ses filiales et de leurs distributions à Dollarama inc. La possibilité pour ces entités de verser des dividendes et d'autres distributions dépendra de leurs résultats d'exploitation et pourrait être limitée par diverses restrictions de nature contractuelle, notamment, dans le cas de CARS et d'ICM, par certaines conditions ou certains droits d'approbation aux termes de la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity. Les filiales de Dollarama inc. étant des entités juridiques distinctes, elles n'ont aucune obligation de mettre des fonds à la disposition de Dollarama inc. ou de ses créanciers, sauf dans certaines circonstances et sous réserve de certaines conditions dans le cas d'une filiale qui est garante des obligations de Dollarama inc. En cas de liquidation d'une de ses filiales par suite d'une faillite, les porteurs de titres de créance et les créanciers commerciaux auront généralement droit au paiement de leurs créances sur l'actif de ces filiales avant paiement de toute distribution à Dollarama inc.

Risques liés à la poursuite des activités

Conditions météorologiques défavorables, catastrophes naturelles, changements climatiques, événements géopolitiques, guerres et actes terroristes, pandémies et épidémies

La survenance, dans des régions où la Société, notamment par l'intermédiaire de Dollarcity et de Dollarama Australia, et/ou ses fournisseurs, exercent des activités, de catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, exacerbées par les changements climatiques ou autrement, de pandémies ou d'épidémies, de défaillances prolongées des systèmes de TI, de politiques commerciales nationales, de boycottage et d'événements géopolitiques, comme des troubles civils, une guerre, des actes de violence, ou des événements politiques mondiaux perturbateurs (comme l'intensification des tensions entre la Chine et l'Occident, les conflits internationaux actuels au Moyen-Orient ou l'instabilité politique dans des pays où Dollarcity exerce des activités ou, dans une autre mesure, dans des pays voisins comme le Venezuela) et des actes terroristes, ou d'autres troubles semblables, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, les conséquences de tels événements sur ses activités et ses résultats financiers pourraient être exacerbées s'ils se produisaient pendant une période de l'année où les ventes sont généralement plus élevées, comme la période des Fêtes au Canada ou d'autres jours fériés et fêtes importants.

Ces événements pourraient entraîner des dommages matériels aux biens de la Société ou de Dollarcity, ou leur perte totale, augmenter les coûts énergétiques, notamment du carburant, perturber les systèmes informatiques, interrompre d'une manière temporaire ou à long terme l'approvisionnement en produits de certains fournisseurs locaux ou étrangers, interrompre temporairement le transport de biens provenant de l'étranger, retarder la livraison de biens aux entrepôts, au centre de distribution ou aux magasins, entraîner la fermeture temporaire ou permanente d'un ou de plusieurs entrepôts ou du centre de distribution, ou la fermeture temporaire ou permanente d'un ou de plusieurs magasins, réduire temporairement la disponibilité de produits dans les magasins, retarder l'ouverture de nouveaux magasins, provoquer une indisponibilité temporaire de la main-d'œuvre dans un marché ou une hausse soudaine du taux de chômage, diminuer temporairement l'achalandage des magasins, causer d'importantes perturbations de la vie courante et des habitudes de consommation sur les marchés où la Société est présente ou encore entraîner la perte de ventes. Ces facteurs pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société, pour une courte ou même une longue période, et rien ne garantit que les affaires reprendront et reviendront aux niveaux antérieurs à la suite de ces événements.

Assurance

La garantie d'assurance de la Société comprend des franchises, des montants autoassurés, des limites de garantie et des dispositions analogues qui sont, de l'avis de la direction, raisonnables compte tenu de la nature et de la taille des activités de la Société. Néanmoins, il existe certains types de pertes qui ne peuvent pas être assurés ou que la direction a choisi de ne pas assurer, dans certains cas parce qu'elle est d'avis qu'il n'est pas raisonnable de le faire d'un point de vue économique, comme les pertes causées par des actes de guerre, les catastrophes nucléaires, les pandémies, les épidémies, les risques d'atteinte à la réputation, les problèmes de chaîne d'approvisionnement, certains risques informatiques, les rappels de produits, le roulement des employés, les grèves et certaines catastrophes naturelles. Ce type de pertes, si elles sont importantes, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, certains événements importants peuvent entraîner des pertes considérables pour l'industrie de l'assurance et avoir des conséquences défavorables significatives sur la disponibilité d'une garantie d'assurance adéquate ou entraîner des hausses excessives de primes. Pour compenser les tendances négatives du marché de l'assurance, il est possible de s'autoassurer pour un montant plus élevé, d'accepter des franchises plus élevées ou de réduire le montant de la garantie en réponse à des changements du marché. Même si la Société continue de souscrire une assurance de biens en cas de catastrophe, elle est dans les faits autoassurée pour les pertes matérielles jusqu'à concurrence du montant de ses franchises. Si la Société devait subir un nombre de ces pertes plus élevé que prévu, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Risques juridiques et réglementaires

Contexte réglementaire

La Société est assujettie à bon nombre de lois et règlements qui concernent, entre autres, les permis et licences, la qualité des marchandises, l'étiquetage des produits, la sécurité des produits, la protection des consommateurs, les questions liées à l'emploi et au travail, la santé et la sécurité, la transparence de la chaîne d'approvisionnement, la propriété intellectuelle, la confidentialité des données et la sécurité, la protection de l'environnement, les échanges commerciaux, les douanes, les titres cotés, l'antitrust et la concurrence, la corruption, les normes de comptabilité et les changements climatiques. La conformité aux lois et règlements nécessite souvent la formulation d'hypothèses, d'estimations, d'interprétations ou de jugements qui sont de nature subjective. Les exigences réglementaires dans plusieurs de ces domaines continuent d'évoluer, ce qui comprend des exigences accrues en matière de divulgation, de diligence raisonnable et de présentation de l'information qui pourraient accroître la complexité de la conformité et les coûts connexes, facteurs qui pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Les changements apportés aux pratiques d'application ou l'introduction de nouveaux cadres de conformité pourraient nécessiter que des processus internes, des systèmes ou des programmes de formation soient mis à jour. De plus, la conformité aux lois et règlements en dehors des délais prescrits ou la non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des poursuites ou à des mesures d'exécution de la loi par le gouvernement, ou entraîner le paiement d'amendes ou de pénalités et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société et ses représentants sont également assujettis à des lois anticorruption qui interdisent le versement, direct ou indirect, de paiements inappropriés à des fonctionnaires, à des autorités gouvernementales ou à des personnes définies dans ces lois anticorruption, dans le but d'obtenir des avantages commerciaux ou d'autres avantages abusifs dans la conduite des activités. Le non-respect par la Société, ou par n'importe lequel de ses employés, sous-traitants, fournisseurs, mandataires et/ou représentants, des lois anticorruption pourrait donner lieu à des sanctions criminelles, civiles et administratives et à une publicité négative et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités et les résultats financiers de la Société ainsi que sur son image de marque et sa réputation.

Réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits

La Société importe et vend des produits fabriqués par des tiers qui ne sont pas membres de son groupe, y compris des produits alimentaires de longue conservation destinés à la consommation humaine. Si les fabricants ne respectent pas les exigences en matière de sécurité des produits ou les normes de contrôle de la qualité, la Société pourrait ne pas être en mesure de déceler le problème avant la livraison de la marchandise à ses magasins et la vente aux clients. Par conséquent, les produits vendus par la Société peuvent l'exposer à des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits en raison de préjudices corporels, de décès ou de dommages matériels, et pourraient la forcer à mettre en œuvre des mesures ou à agir en tant que partie défenderesse dans le cadre de litiges. En outre, si les fournisseurs n'étaient pas capables de procéder à un rappel de produits ne respectant pas les normes de qualité de la Société ou ne voulaient pas le faire, la Société pourrait devoir retirer les produits de ses tablettes ou procéder à leur rappel à un coût important. Les réclamations en responsabilité du fait des produits et les rappels de produits pourraient altérer la perception qu'ont les clients de l'entreprise ou de la marque et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. Même si la Société souscrit une assurance responsabilité civile pour répondre aux réclamations éventuelles, elle ne peut pas garantir que cette assurance conviendra à la responsabilité engagée réellement, qu'elle sera suffisante, ou qu'elle continuera d'être disponible et, le cas échéant, à des conditions raisonnables d'un point de vue économique.

Poursuites

Les activités et l'exploitation de la Société sont assujetties au risque que des poursuites soient intentées par des employés, des clients, des consommateurs, des fournisseurs de produits ou de services, d'autres partenaires d'affaires, des concurrents, des actionnaires, des organismes gouvernementaux ou d'autres personnes, notamment dans le cadre de recours privés, de recours collectifs, de recours administratifs, de recours réglementaires et autres, ou de mesures d'application de la loi, y compris, dans le cas des recours administratifs, à la suite d'examens effectués par les autorités fiscales. Le résultat de ces poursuites, plus particulièrement des recours collectifs, des recours réglementaires et des réclamations en droit de la propriété intellectuelle, est difficile à évaluer ou à quantifier. Les demandeurs dans ces types de recours ou de réclamations peuvent tenter d'obtenir le remboursement d'importants montants ou de montants indéterminés, et l'ampleur des pertes possibles liées à ces recours ou à ces réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. En outre, certains de ces recours ou de ces réclamations, s'ils sont tranchés contre la Société ou réglés par elle, pourraient ajouter des passifs significatifs à ses états financiers, ou avoir des conséquences défavorables sur son résultat d'exploitation, si elle devait modifier ses activités d'exploitation. Également, dans le cadre de ses activités commerciales, la Société est assujettie aux examens effectués par les autorités fiscales. Rien ne garantit qu'à la suite de ces examens, les autorités fiscales ne contesteront pas les déclarations de revenus de la Société.

Les frais de défense à l'égard des recours peuvent être importants. Ces recours, notamment des recours liés à la sécurité des produits, pourraient entraîner de la publicité négative qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la perception des activités ou de la marque de la Société par les clients, sans égard au fait que les allégations soient fondées ou que la Société soit ou non jugée responsable. Par conséquent, des poursuites pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Conformité aux normes environnementales

En vertu de diverses lois et de divers règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux, les propriétaires ou les occupants actuels ou passés de terrains peuvent être tenus responsables des coûts liés aux enquêtes sur les substances dangereuses se trouvant sur le terrain, à leur enlèvement et à leur surveillance. Ces lois et règlements imposent souvent la responsabilité sans égard à la faute.

Certaines des installations que la Société occupe sont en activité depuis de nombreuses années et, au fil du temps, les anciens propriétaires ou occupants ou la Société pourraient avoir produit ou éliminé des substances qui sont ou pourraient être considérées comme dangereuses. Par conséquent, il est possible que des responsabilités environnementales découlent à l'avenir de la production et de l'élimination de ces substances dangereuses. Bien que la Société n'ait pas été avisée ni n'ait connaissance d'aucune responsabilité importante, réclamation ou non-conformité en matière d'environnement, elle pourrait devoir engager des frais à l'avenir à l'égard de ses installations afin de respecter les lois et règlements sur l'environnement ou de corriger les violations de ceux-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise, stocke, manipule ou élimine parfois des produits ménagers et des produits de nettoyage qui sont classés substances dangereuses aux termes de diverses lois et de divers règlements environnementaux. Les produits vendus par la Société pourraient également être assujettis à des règlements environnementaux interdisant ou restreignant l'utilisation de certaines substances toxiques au cours du processus de fabrication.

En outre, la Société doit composer avec un nombre croissant d'obligations de présentation de l'information sur l'environnement qui sont en constante évolution et avec des politiques de responsabilité élargie des producteurs (REP) sur l'ensemble des territoires canadiens. Ces politiques comprennent des programmes provinciaux élargis de REP qui peuvent transférer aux producteurs ou importateurs, selon le cas, la responsabilité financière et opérationnelle de la gestion de fin de vie des emballages et de certains produits. Le respect de ces politiques pourrait obliger la Société à adapter certains aspects de son modèle d'affaires, notamment la conception des emballages, le choix des matériaux, les systèmes de suivi des données et les processus de communication de l'information sur la chaîne d'approvisionnement, et pourrait donner lieu à une augmentation des frais administratifs, imposer la nécessité d'une vérification des données présentées par des tiers ou entraîner des pénalités en cas de déclaration inexacte ou tardive.

La Société ne peut prévoir les lois ou les règlements environnementaux qui pourront être promulgués à l'avenir ni la façon dont les lois ou règlements actuels ou futurs seront appliqués ou interprétés. La conformité à des lois ou à des règlements plus rigoureux, une action plus coercitive des organismes de réglementation ou une interprétation plus stricte des lois et règlements pourraient lui occasionner des frais supplémentaires ou la rendre passible de pénalités ou d'amendes, qui pourraient différer largement des prévisions et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont un sujet de préoccupation internationale qui suscite une attention croissante dans le monde entier. La Société reconnaît que les risques physiques (comme les conditions météorologiques extrêmes, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer) découlant des changements climatiques, qu'ils prennent la forme d'événements climatiques ou de tendances climatiques à long terme, et que les risques de transition (comme les modifications de la réglementation et les changements technologiques) pourraient avoir des répercussions réputationnelles, opérationnelles et financières sur ses activités et dans l'ensemble de sa logistique et de sa chaîne d'approvisionnement. Ces événements et leurs répercussions sur les activités de la Société peuvent avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats financiers et sa réputation.

Les gouvernements ont établi un certain nombre de mesures en réponse aux préoccupations sur les changements climatiques. Même s'il est encore trop tôt pour quantifier l'intégralité des répercussions de toutes ces mesures, il est probable qu'elles feront augmenter les coûts du carburant, de l'électricité et du transport; qu'elles limiteront les niveaux d'émission industrielle; qu'elles imposeront des coûts additionnels pour les émissions qui dépassent les niveaux permis; et qu'elles feront augmenter les coûts de la surveillance et de la communication de l'information. La conformité à cette réglementation pourrait exiger de la Société qu'elle modifie de façon importante ses systèmes ou son exploitation ou qu'elle effectue des dépenses importantes ou qu'elle engage des coûts substantiels, tous ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats financiers.

La sensibilisation et les préoccupations croissantes du public au sujet des changements climatiques pourraient entraîner de nouvelles exigences ou des exigences plus rigoureuses d'ordre réglementaire ou législatif visant à taxer, réduire, déclarer les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») ou en atténuer les répercussions. La réglementation concernant les GES pourrait exiger de la Société qu'elle achète des quotas d'émissions pour compenser ses propres émissions ou elle pourrait se traduire par une augmentation globale des charges d'exploitation et des coûts des marchandises ou par une diminution de la demande des consommateurs à l'égard de ses produits, ce qui aurait dans tous les cas une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats financiers.

Activisme actionnarial

Au cours des dernières années, les sociétés ouvertes ont été de plus en plus exposées à des actions, à des demandes ou à des griefs de la part d'actionnaires activistes, y compris des vendeurs à découvert, relativement à des questions environnementales ou sociales, à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques de rémunération des membres de la haute direction, aux obligations fiduciaires des administrateurs et des dirigeants, ainsi qu'à l'orientation stratégique et à l'exploitation, entre autres. Répondre à ces demandes pourrait être coûteux et prendre du temps et pourrait perturber les activités commerciales, détourner l'attention de la direction et des employés ou présenter d'autres défis juridiques et commerciaux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et sur les résultats financiers de la Société. En outre, des investisseurs militants pourraient faire naître des incertitudes quant à l'orientation de la Société, nuire à l'entreprise, compromettre l'exécution de la stratégie et des initiatives commerciales et entraîner une volatilité défavorable du prix de l'action et du volume de négociation des titres de la Société.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, notamment le respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. Selon la politique de communication de l'information, tout le personnel doit tenir les membres de la haute direction informés de l'ensemble des informations significatives ayant une incidence sur la Société, de manière à leur permettre d'évaluer et d'analyser ces informations et de déterminer s'il est pertinent de les communiquer au public et, le cas échéant, à quel moment. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société comme l'exige le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont conclu qu'en date du 1^{er} février 2026, la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société fournissaient une assurance raisonnable que l'information significative concernant le présent rapport de gestion, les états financiers consolidés et les autres documents de divulgation leur a été communiquée en temps opportun.

La direction a limité l'étendue de la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'en exclure les contrôles, les politiques et les procédures de Dollarama Australia. Se reporter à la rubrique « Principales informations financières par secteur » du présent rapport de gestion. Cette limitation de l'étendue est conforme à l'article 3.3 du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, qui permet à un émetteur de limiter la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'exclure les contrôles, les politiques et les procédures d'une entreprise qu'il a acquise 365 jours ou moins avant la clôture de la période de présentation de l'information financière en question. Pour obtenir un résumé des informations financières de Dollarama Australia, veuillez consulter les résultats du secteur australien présenté dans la colonne « Australie » de la rubrique intitulée « Principales informations financières par secteur » du présent rapport de gestion et à la note 21 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2026.

La direction a élaboré un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière publiée est fiable et que les états financiers ont été préparés en conformité avec les PCGR. En outre, la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été préparés, aux fins de la publication d'informations, en conformité avec les PCGR. Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de l'élaboration du contrôle interne à l'égard de l'information financière ou de la supervision de son élaboration.

En date du 1^{er} février 2026, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur ces évaluations, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 1^{er} février 2026. Aux fins de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a utilisé les critères établis dans la version de 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (souvent désigné le « cadre du COSO de 2013 »).

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période comptable commençant le 2 février 2025 et se terminant le 1^{er} février 2026 n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Dividende

Le 24 mars 2026, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une hausse de 13,4 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, le faisant passer de 0,1058 \$ à 0,1200 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 8 mai 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 avril 2026. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Le versement de chaque dividende trimestriel demeure assujéti à la déclaration du dividende en question par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel ainsi que les dates de déclaration, d'inscription et de versement demeurent à la discrétion du conseil d'administration. Se reporter à la section du présent rapport de gestion intitulée « Risques et incertitudes » pour une discussion des risques liés à la stratégie de répartition du capital de la Société ainsi qu'à la déclaration et au versement de dividendes.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 3 juillet 2025, la Société a annoncé le renouvellement de son offre de rachat de 2025-2026 et l'obtention de l'approbation de la TSX pour racheter au plus 13 865 588 actions ordinaires, soit 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société au 30 juin 2025, au cours de la période de 12 mois allant du 7 juillet 2025 au 6 juillet 2026. Toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités seront soit annulées soit placées en fiducie pour faciliter la possession et l'administration des actions ordinaires pouvant être achetées par la Société pour couvrir son exposition en ce qui a trait aux attributions effectuées aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement, y compris à des fins de règlement de ses obligations aux termes de ce régime.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2026, un total de 888 309 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat de 2025-2026, pour une contrepartie en trésorerie totale de 174,8 M\$, ce qui représente un prix moyen pondéré de 196,79 \$ par action sans tenir compte de l'impôt applicable sur les rachats d'actions.

Au cours de l'exercice 2026, 4 426 267 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat de 2025-2026 et de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédemment en vigueur, pour une contrepartie en trésorerie totale de 834,2 M\$, ce qui représente un prix moyen pondéré de 188,47 \$ par action sans tenir compte de l'impôt applicable sur les rachats d'actions.

Données sur les actions

Le capital-actions en circulation de la Société est constitué d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé.

Au 24 mars 2026, 272 929 382 actions ordinaires étaient émises et en circulation, y compris 198 622 actions rachetées et détenues en fiducie à titre d'actions propres. En outre, il y avait 1 741 059 options émises et en cours au 24 mars 2026, chacune pouvant être exercée pour acquérir une action ordinaire. En supposant l'exercice de toutes les options en cours, il y aurait eu 274 670 441 actions ordinaires émises et en circulation après dilution au 24 mars 2026.

Autres informations

D'autres informations concernant la Société, dont sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. La Société est une société ouverte inscrite à la TSX sous le symbole « DOL ».